

P23/E2,31

The Merchants Manufacturing Company.  
Montreal. 8 July 1882

To the Mayor & Council  
St. Henri

Dear Sirs

The grading of the street adjoining  
our Mill, and the laying of water pipes,  
have become matters of the greatest importance  
to this Company now the season is so far  
advanced; and we beg you will please  
give the subject your immediate consideration  
and favor us with prompt decisions, so that  
the grading, in accordance with our arrangement,  
can be completed without delay.

We beg to remain dear Sirs  
Yours Obediently

Merchants' Manufg Company.

G. Cherry  
President

P23/E2,31

10 1954

The Merchant's manufac  
try - nivellement  
de la Rue Saint Ambroise  
Scénage de l'eau

8 July 1882

J. P. G.  
see ans

Province de Québec  
Arrêté de St-Henri  
Le sursigne Llibert Berger  
Constable spécial pour la  
ville de St-Henri certifie que  
l'on a remis d'officier au  
la dernière jour mil quatre  
cent quatrevingt-douze entre  
vingt heure et trois quart  
une copie des présentoirs  
d'autrui port écrit aux  
personnes suivantes nommées  
autant que je le puis faire  
René John Brosseau  
et Paul Dagenais en postulant  
et laissant une telle copie  
à une personne raisonnable  
de leur nomale capacité  
et une à St-Henri le 10 juillet  
1882  
A. Berger constable

BUREAU  
DU  
**CONSEIL**  
No 1, rue St-Pierre.  
VILLE DE ST-HENRI,  
St-Henri, le 10 juillet 1882  
Montreal J.M. {  
Maurice & L. Dagenais }  
Ministre des Finances —  
Messieurs,  
Vous êtes priés  
d'assister à une assemblée du  
Comité des Finances qui  
aura lieu ce soir, le 10 de  
Courant à 8-30 heures  
P.M.

Nath. H.  
A. Deschép  
sec. H.

P23/E2,31

M1755  
avis & Retrau d'une  
Session Canadienne de  
dimanche le 10 Juillet  
1882

A. D. P.  
Clerk

P23/E2,31

Paroisse de l'Assomption  
Ville de St-Henri,

Jean-Baptiste Albert Barri  
Constable spécial pour la  
Ville de St-Henri entre autres  
mon assemblée offrirai aux  
le dimanche pour de l'assiette  
moultant tout pour trempé deux  
autre vingt heures et moins de  
l'assiette signifie une assemblée  
du premier mois d'août  
port écrit aux personnes  
assentis comme suit  
Barri à St-Henri Daigneault  
en portant à lui même Mme M.  
Mr M. Capelaire et Roger Haller  
en portant à une personne  
assentie à leur domicile  
respectueusement

dimanche 8' Henr. le 10 juillet  
1882  
J. Barri Constable

BUREAU  
DU  
**CONSEIL**  
No 1, rue St-Pierre.

VILLE DE ST-HENRI,  
St-Henri, le 10 juillet 1882

Georges Capelaire, fils. {  
Daigneault R. Hotté }  
comité de santé }

Messieurs,

Vous êtes priés  
d'assister à une assemblée  
du Comité de Santé qui  
aura lieu, ce soir, le 10  
courant à 7.30 heures

W. H. N.  
A. Delisle /  
sec. rés.

P23/E2,31

N° 1756  
avis & Retour d'une  
session du Comité  
de Santé le 10 juillet  
1882 —  
A.D.P.  
Sec. Ré

Prisee de publiee } une assemblée de l'Amirauté des eaux  
ville des Meun } du Conseil de la Ville des Meun,  
tenue à l'Meun, au lieu ordinaire  
des sessions du dit Conseil, lundi, le  
dixième jour d'août de l'an de gréve  
mil huit cent quatre vingt et un,  
conformément à la loi, à laquelle  
sesions sont présents M. Périer le  
Conseiller Bazelaire & Régis  
Hotté commandant un escouade  
sous la présidence du conseiller  
D'Z Bazelaire —

Il est ordonné statué par résolution  
de l'amirauté comme suit : —

Relativement au privilège accordé  
par le Conseil à sa séance du ~~23 juin~~  
23 juin dernier, à Mathurin Jobin, du  
village de Jean-Baptiste, pour échapper  
à l'oyer ou éviter les forces d'aisance dans  
les terrains de cette ville. L'ordre amirauté  
confirme le dit privilège aux conditions  
ci-après : —

- 1- Le dit oyen évitera les dites forces d'aisance  
avec un pécule modique de façon à ne  
pas incommoder les habitants de cette  
ville, et cela durant la nuit —
- 2- Le dit oyen payera pour ce privilège un  
montant de deux dollars et s'obligera  
plus à se tenir au bureau de la station  
de police ou au rayon quelqu'un à la  
dite

être statut, afin d'être en mesure d'exécuter  
les ordres qu'il recevra du Département  
ou Comité de Santé.

3. Les charges pour entretenir les voies  
de fer, l'assurance s'élève de \$2.52  
par 250 gallons ou sept centimètres par pied  
cubique de mesurage pour chaque  
freight d'assurance (Rit)

4. Le Comité se réserve le droit de  
retirer l'assurance le dit permis au profit  
d'agréement au dit port, cela  
en aucun temps, et est jupe à propos -

Votre Comité ayant pris communication  
de la demande de "The Mutual Benefit  
Co" pour le privilège de résidence dans les limites  
de cette ville, la dite demande est renvoyée  
sous les circonstances actuelles -

Muséaneel est levée  
(au moment) J. P. Bozéan  
Président  
Secrétaire

N° 1759.  
Baptiste Duhaime - Ille  
Sante, Louie Belle Poulet  
1882 au quartier Sainte  
Anne le 23 Juin  
1882 - et affres  
See - yes

Province de Québec  
Ville de Québec

Finance  
M. S.  
J. M. L. 83.0  
T. D. Agence

Une assemblée du Comité des Finances  
du Conseil législatif des Nouveaux-Brunswick à St  
John, tenue à St John, au lieu ordinaire des  
séances, lundi, le dixième juillet de l'an  
de notre Seigneur mille huit cent quatre-vingt-dix  
sept, conformément à la loi, à laquelle  
se sont présentés, mesdames les  
Cousines Murray, l'Insécurité &  
Redmain Dagenais formant un  
gouvernement la plénitude de  
l'Assemblée. L'Assemblée

Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité suivant,

Résolu Séparer les Comptes suivants  
soient approuvés & payés —

Gouvernement & Vente de \$5.00 pour opinion  
légale, Davison & Bros. \$6.60 pour lince &  
Hornimars Toile \$2.75 pour impression  
et \$1.00 pour Beauchamps \$21 pour années,  
retenu au profit de l'Assemblée. Notons de depuis  
le 5 juillet 1882 au 27 juillet 1882 —

La sécession est levée.

L. M. Léveillé

Président

A. Léveillé

Secrétaire

P23/E2,31

1758  
Rapport du Comité  
des Finances, le 1<sup>er</sup>  
Le 10 juillet 1882

Sous  
secrétaire

Approuvée 12 juillet  
1882. et déclarée  
Acetres

Province de Québec } Aux Contribuables de la Ville de Saint-  
Ville de St-Henry. Henry et à tout intéressé -

Avis public est par le présent donné par le  
sousigné que le Rôle de Perception Générale & spéciale  
de la Ville de St-Henry pour l'année Mil huit cent  
quatre-vingt deux est complété et est déposé au  
bureau du Conseil de cette ville; et toutes personnes  
sujettes au paiement des taxes ou sommes y mentionnées,  
sont requises de payer le montant au dit bureau dans  
les vingt & jours qui suivront la publication du présent avis.

Donné à St-Henry, sans nom le sceau de la Corpora-  
tion de la dite Ville de St-Henry, ce vingt-septième jour du mois  
de juin Mil huit cent quatre-vingt deux.

A. Delteil Jr.  
Secrétaire-Tresorier

Province of Quebec } To the Rate payers of the Town of St-Henry &  
Town of St-Henry } to all interested -

Public notice is hereby given by the undersigned that the  
Collection Roll, General & Special, of the Town of Saint-  
Henry for the year one thousand eight hundred and eighty two,  
is completed and is now deposited in the office of the  
Council of this town.

All persons whose names appear thereon, as liable  
for the payment of any assessment or sum, are hereby required  
to pay the amount thereof to the undersigned at his said  
office within twenty days following the publication of the  
present notice -

Given at St-Henry, under my hand and the seal of the Corpora-  
tion of the Town of St-Henry, thirtieth seventh day of the month  
of June one thousand eight hundred and eighty two

A. Delteil Jr.  
Secretary-Treasurer



Province

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la Ville de S-Henri  
 Ville de S-Henri } l'un des Avocats à la Cour Supérieure du Bas-Canada immu-  
 nisé pour, et exerçant dans et pour le District de Montréal, certifie  
 par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le vingt-  
 Septième jour de Juin dernier avoir affiché deux voix copieusement  
 certifiées d'ici-là d'autre part dans les langues française & anglaise  
 comme suit; savoir - Une copie dans les langues française & anglaise  
 à la porte de l'église Catholique Apostolique & Romaine de la Ville de  
 S-Henri sis e coin des Rues St-Pierre & Bonaventure et une autre copie  
 dans les langues française & anglaise à la porte de l'église protestante  
 de la dite Ville S-Henri sis coin des Rue S-Henri & St Marguerite  
 étant les places ordinaires d'affiches, et je certifie de plus avoir eu ici-là  
 avis d'autre part dans les langues française & anglaise à hante et  
 intelligible voix à la porte de ladite Eglise Catholique Apostolique et  
 Romaine de la Ville de S-Henri, à l'heure du service Divin du matin,  
 le Deuxième et le neuvième jour de Juillet courant, étant  
 les deux dimanches que j'ai lu le présent avis, étant aussi les dimanches  
 suivant immédiatement le jour où le présent avis a été rendu public.  
 En foi de quoi j'atteste et donne le présent et au nom  
 de moi et valoir ce que de droit. —

Ville S-Henri ce 10 juillet 1882  
 Jules Beauchamp  
 A.C.S.

Emis \$ 2.00 }

78814 M. 301  
 1/2  
 3/2  
 78814  
 1/2  
 3/2  
 78814

P23/E2,31

A Monseigneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers  
de la ville de l'Assomption.

Messieurs, j'ai bien l'honneur  
de faire application de nouveau  
cette année, pour le renouvellement  
de mon contrat pour l'arrosage  
et l'irrigation, aux mêmes conditions  
mentionnées. Je vous offrirai de  
fournir l'huile et de faire  
toutes les réparations des lampes  
programmant une augmentation  
de 325 piastres par l'homme.

57/82 Husson Lanielot

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1760.  
Somme due à  
Samuel pour  
marchandise & éclairage  
~~à l'avoine~~  
A.D.P.  
mez

P23/E2,31

A Son Honneur le Maire &  
M. M. les conseillers de la Ville  
de St-Henri -

Messieurs,

Y' a-t'il l'honneur de faire application  
à votre honorable Conseil pour le contrat de  
l'arrosage & l'éclairage de la Ville de St-Henri et  
je m'engage à faire les denrées au point  
moyennant la somme de \$450- par année  
et aussi moyennant pour le dit Conseil  
fournissant ce qu'il faut pour les dites denrées

Y' a-t'il l'honneur de faire application  
à votre honorable Conseil pour le contrat de  
l'arrosage & l'éclairage de la Ville de St-Henri et  
je m'engage à faire les denrées au point  
moyennant la somme de \$450- par année  
et aussi moyennant pour le dit Conseil  
fournissant ce qu'il faut pour les dites denrées

St-Henri 87/82

Y' a-t'il l'honneur de faire application  
à votre honorable Conseil pour le contrat de  
l'arrosage & l'éclairage de la Ville de St-Henri et  
je m'engage à faire les denrées au point  
moyennant la somme de \$450- par année  
et aussi moyennant pour le dit Conseil  
fournissant ce qu'il faut pour les dites denrées

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1761  
Touinpin pour usage  
et déclasse d'armes  
Major. bullet 1802  
A. D. P.  
sec. G.

A M<sup>e</sup> le Maire & à  
M. M<sup>e</sup> les Conseillers de  
la Ville de St<sup>e</sup> Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre  
Honorable conseil mon application pour le contrat  
de l'arrosage et de l'éclairage de la Ville de St<sup>e</sup> Henri,  
je ferai les deux ouvrages, pour et moyennant la  
somme de \$ 460.00. et si vous l'exige je fournirai toute  
les garanties nécessaires pour sûreté de l'accomplissement  
desdits travaux, et de plus si votre Honorable<sup>e</sup> préfère,  
que je fournisse l'huile, les globes, burners, vites & mèches,  
je fournirai le tout et tiendrai le tout en bon ordre pour  
une somme additionnelle de \$ 300.00. formant un  
total de \$ 760.00. par année. Comme je suis un ancien  
propriétaire & citoyen de la place et connu de chacun  
vous depuis nombre d'années j'ose espérer M<sup>e</sup> le Maire  
et M. M<sup>e</sup> les Conseillers, que vous voudrez bien prendre  
en considération la présente commission, et le tout  
humblement soumis-

S<sup>e</sup> Henri, ce }  
5 Juillet 1882 }

(un renvoi bon)  
Je demeure M<sup>e</sup> le Maire  
& M. M<sup>e</sup> les Conseillers  
Avec considération  
Notre très humble serviteur  
Jérémie Caillerer

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 4762  
Souscription de Jeune Gaillie  
pour Relaiage et relage

5 Juillet 1882

A D<sup>o</sup> secr<sup>re</sup>

P23/E2,31

The Guarantee Company of North America.

Head Office, 260, St. James St.

Montreal, July 4<sup>th</sup> 1882

Demand DEPARTMENT.

Alexandre Desroches Jr.  
8<sup>th</sup> Henry  
Montreal

Dear Sir,  
Please sign the enclosure in the presence  
of a witness and forward to your Employer  
with a request that he will advise me of  
its completion by you and receipt by him  
Yours very truly

B. Raymond  
Managing Director

Received

July 4<sup>th</sup> 1882 A. Desroches \$1000<sup>00</sup>

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1763.  
The Guarantee Co. of  
North America  
Committee of  
Delegates from  
Wood-in-faun de  
sec. de la députation  
des Keweenaw  
4 Juillet 1882  
T. D. Deacon  
sec. ny

P23/E2,31

Mme<sup>r</sup> Desnoe

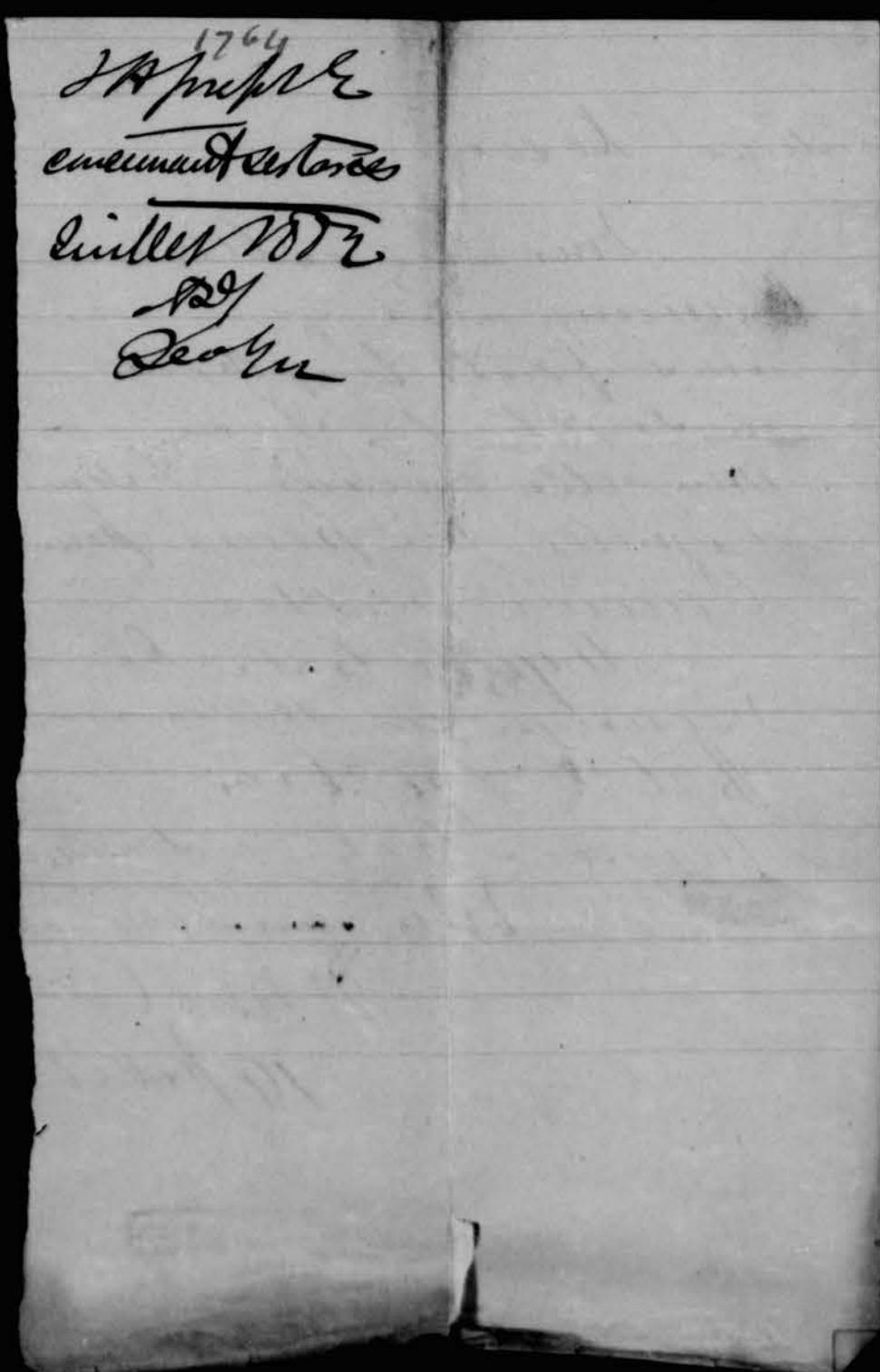
Vous avez oublier  
l'engagement que nous  
avons fait le 9 meur  
au sujet de Taxe  
pour cette anné - & sur  
laquelle jai payé pour  
l'anné passée

Ayez le bon de  
me montrer un reçu pour  
\$ 26.<sup>38</sup> que jai  
payé au tral la dette

Votre serviteur

H. pref  
19 juillet

P23/E2,31



P23/E2,31



Quebec 13<sup>th</sup> July 1882

A. Leveque Esq.  
Dear Treasurer  
St Henri.

Sir, I beg to acknowledge receipt of  
your letter of the 10 July and with  
the names of the Incorporated  
Companies doing business within the  
limits of the Town of St Henri.

I have the honor to be,  
Sir,

Your obedient Servt,

Henry Armstrong  
Assistant Treasurer  
Dg



N<sup>o</sup> 1765.

L'apostol Yannick de la  
Provence - cies Incapacites  
faisant affaires ici

13 Juillet 1882

Notre  
Seigneur

P23/E2,31

P23/E2,31

DAVID R. McCORD, M.A. B.C.L.  
ADVOCATE.  
COMMISSIONER FOR MANITOBA.

131 ST. JAMES STREET,

Montreal, 14 July 1882

My dear Sir:

I would like that Twenty-five  
dollars. As a professional man I  
should have it on demand, and I  
would be much obliged to you for the  
same. It is very unpleasant to be  
repeatedly asked for it when it  
was lent to St. Henri and not to me.

Yours very truly  
D. McCord

A. Desiré. Jr. Esq.  
Secretary  
St. Henri.

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1766.  
D. McCay & Co  
Demandant \$ 25.00  
une Bill d'expédition  
le Juillet 1883  
H. G.  
McCay

N<sup>o</sup> 1767,  
Aurélie Major  
17 Juillet 1882

Adphy  
See  
enversant l'édifice avec  
l'assurance de la ville  
de St-Henri  
Adphy  
See

Ville St. Henri 17 Juillet 1882

M<sup>r</sup>. Le Maire et Messieurs  
Les Conseillers de la ville St. Henri.  
Messieurs

A la dernière assemblée lorsque  
vous avez ouvert les soumissions  
j'ai cru m'apercevoir que j'étais  
le plus bas des soumissionnaires et  
épondant vous avez jugé à propos  
d'accorder le contrat pour l'éclairage  
à celui qui se trouvait dix dollars  
(\$10.-) au dessus de moi auquel vous  
avez la lente Messieurs de me dire  
la raison pour laquelle vous en a-  
vez agi ainsi envers moi j'ai enten-  
du quelqu'un des Conseillers dire  
que celui-ci donnait plus de garanties  
que les autres, mais Messieurs quand  
vous avez demandé des soumissions  
il me semble que vous n'avez pas

N<sup>o</sup> 1767,  
André Massar  
17 Juillet 1882

Adm  
See  
encaissant l'éclairage  
d'aujourd'hui de la ville  
de St-Henri  
Adm  
See

Ville St. Henri 17 Juillet 1882

M<sup>r</sup>. Le Maire et Messieurs  
Les Conseillers de la ville St. Henri.  
Messieurs

A la dernière assemblée lorsque  
vous avez ouvert les soumissions  
j'ai cru m'apparcoir que j'étais  
le plus bas des soumissionnaires et  
évidemment vous avez jugé à propos  
d'accorder le contrat pour l'éclairage  
à celui qui se trouvait dix dollars  
(10<sup>e</sup>) au dessus de moi. auriez-vous  
bien la bonté Messieurs de me dire  
la raison pour laquelle vous en a-  
vez agi ainsi alors moi j'ai enten-  
du quelqu'un des Conseillers dire  
que celui-ci donnait plus de garanties  
que les autres, mais Messieurs quand  
vous avez demandé des soumissions  
il me semble que vous n'avez pas

demander de garantie dans tous les cas en quoi consiste les garanties puisque vous nous réservé le droit de décharger le commissionnaire s'il ne rempli pas les fonctions de sa charge à la satisfaction du Conseil dans tous les cas j'étais prêt à vous donner toute la garantie nou-  
velles, mais il me semble que j'ai pu  
voir quelque chose de plus, il m'a  
semblé qu'il pouvait y avoir d'autre intérêts à part les commissionnaire  
res et ce qui le prouve c'est que la  
commission a été accordée à celui qui  
était au dessus de moi, toujours il  
est certain que c'est une étrange ma-  
nière d'administrer les deniers pu-  
bliques en attendant que vous me  
donniez une réponse satisfaisante  
je demeure votre très humble et  
très obéissant serviteur  
Alain de Montfaucon

P.S. Et si dans un délai raisonnable je ne reçois pas une réponse  
satisfaisante le publicité de Montréal  
réal connaîtra par la presse les  
procédures du Conseil de St. Henri ce  
qui d'abord ne surprendra personne.

P23/E2,31

N° 1768  
Henri Lacass

concernant le passage  
de la transversale  
La Presse/Justeau

Répondu le 19/7/82  
Atte  
sur M

Chambers

Monsieur le Président du conseil du chemin

Monsieur

En réponse à votre lettre, et sur la  
décision du conseil, se représentant de ve-  
voir, 12 traveless, je vous dis qu'il y a eu  
erreur et que la décision n'est pas  
sans appel.

Quant à votre comité, monsieur  
le président il y aurait du nom  
un homme à qui la charge d'in-  
specteur aurait été donnée, et faire  
faire l'ouvrage tel que la corporation  
le désirait. Aujourd'hui, vous voudrez  
que je reconnaissence ce n'est pas au  
plus que j'aurais que je pourrais faire  
12 traveless à mes frais, je ne devrai  
pas y toucher de tout et reclamer le  
paiement en entier de mon ouvrage  
car l'ouvrage a été fait dans l'ordre.

P23/E2,31

Vocci les conventions que je disire  
et que j'espere seront reques par  
Messieurs les Consulles. D'quelle  
hauteur les pierres doivent-elles etre  
posees au dessus du niveau du chenier  
que 15 dollars sur soient alloues  
comme extra, et que le comite  
apointe un homme pour veiller  
l'ouvrage dis qu'il sera fait.

je reste en attendant votre reponse  
votre devoie serviteur

H. Lacan

P23/E2,31



**CE DERNIER DOCUMENT  
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ  
POUR EN ACCROITRE  
LE CONTRASTE**

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1768  
Henri Lacoste

concernant le passage  
de la traversée  
la Rue St-Joseph  
Reçu ce 19/7/82  
H. Lacoste  
sec m

Cher Monsieur

Monsieur le Président du comité des chemins

Monsieur

En réponse à votre lettre, et sur la  
décision du conseil : si refusant de rea-  
voir, je traversais, je crois qu'il y a en  
erreur et que la décision n'est pas  
sous appel.

Quant à votre comité, monsieur  
le président - il y aurait du avoir  
une homme à qui la charge d'ins-  
pecteur aurait été donnée, et faire  
faire l'ouvrage tel que la corporation  
le désirait. D'après hui, vous voulez  
que je reconnaissasse ce n'est pas au  
prix que j'avais, que je peuve selon  
la traversée à mes frais, je ne devai  
pas y toucher de tout et réclamer le  
payement en entier de mon ouvrage  
car l'ouvrage a été fait dans l'ordre

P23/E2,31

Voirie les conventions que je décris  
et que j'espere seront reçues par  
Messieurs les Conseillers. A quelle  
hauteur les pierres doivent-elles être  
posées au dessus du niveau du chemin  
que 15 dollars me soient alloués  
comme extra, et que le comité  
apointe un homme pour recouvrer  
l'ouvrage dès qu'il sera fait.

Je reste en attendant votre réponse  
votre dévoué serviteur

H. Lacan.

P23/E2,31

Grand Trunk Railway of Canada,

Office of the Treasurer

Montreal 19 July 1882

Dear Sir

Please inform me how  
you make us pay taxes on  
\$54000. and then on the buildings,  
which are as you are aware  
included in the \$54000. Val.  
The valuation apart from Official  
No 1706 & 1675. omitted; —

Land \$53,000

Buildings 2000

Yours truly

J. Henshaw

A. Deserf Esq  
Secy & Treas  
S. Henri

Land agent

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1769  
La Cie du grand Monce  
(J. Haushaur agent)  
19 Juillet 1882  
A Régis  
Bec-Res

P23/E2,31

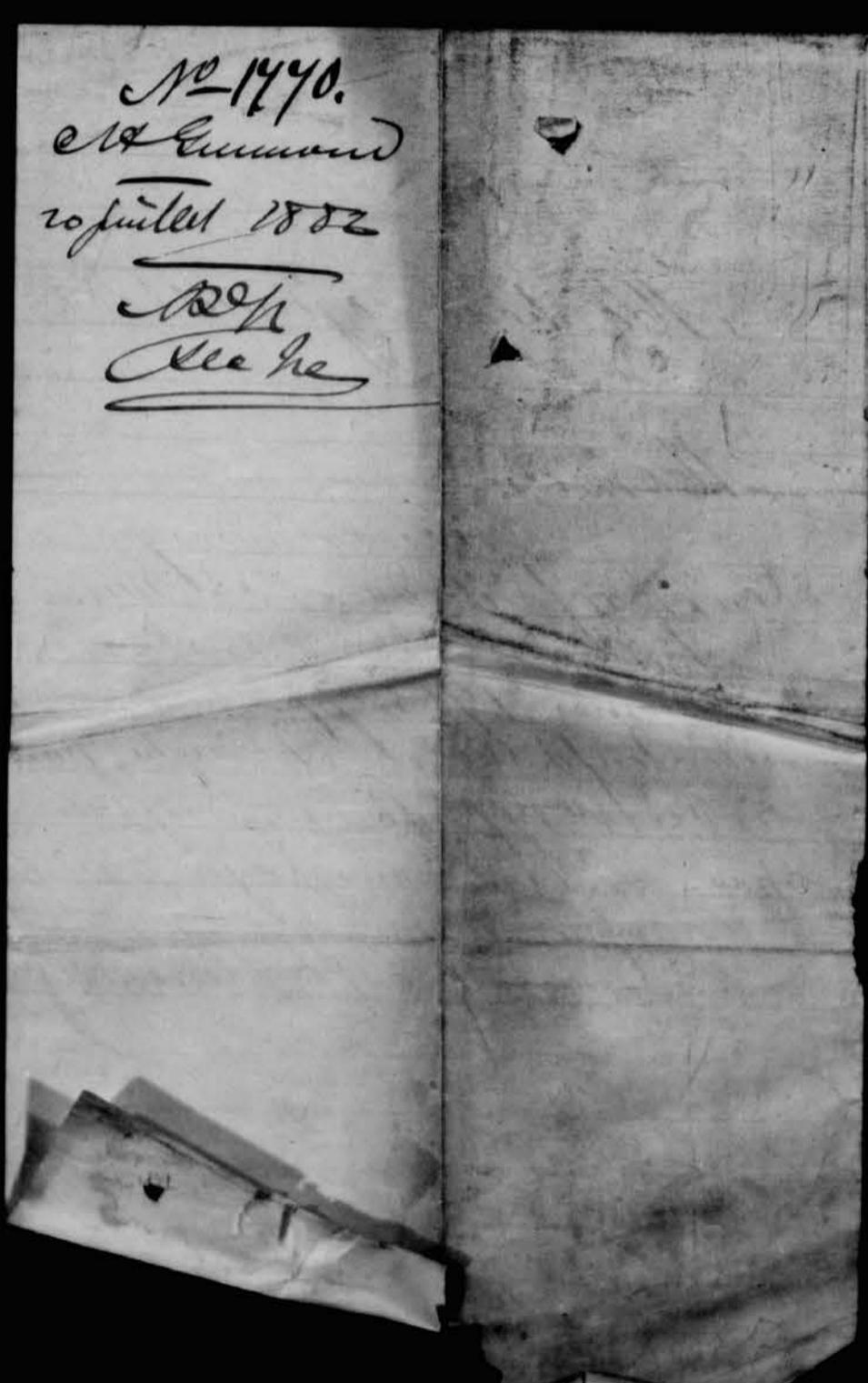
Montreal 20 juillet 1882

Monsieur

Nous n'isons que  
deux propriétés dans le lot numé-  
ro appartenant à 1865 & 1588 —  
Le numéro 1953 appartient à  
M<sup>s</sup> Joseph Crevier et l'autre par-  
tie du N<sup>r</sup> 1774 je ne me rappelle  
pas. J'ai nous payer pour  
les 2 premiers —

C. H. L. Guimond

P23/E2,31



P23/E2,31

Municipalité du Village St-Jean-Baptiste.

Village St. Jean-Baptiste, 20 Juillet 1882.

leher Monsieur -

En réponse à  
votre lettre de 19 courant  
je me fais un plaisir  
de vous informer que  
la longueur de la partie  
du chemin public des ga-  
dies communie dans cette  
Municipalité est d'environ  
12 arpents & la corporation  
paie pour cette communauté  
la somme de fr 100.00  
par annee,

J'ai été informé de plus que les syndicats recevaient de la campagne

P23/E2,31

Décharges Urbaines \$ 400,00  
par année -

Le demandeur  
Chasséien  
Votre honn. serv. l'an  
P. Perrault

H. Desiré M.  
See. P.  
M. Henri }

Préambule

considérant que par l'article 649 du Code Municipal il est permis de faire un règlement aux fins d'empêcher la construction d'abattoirs et de faire disparaître les abattoirs déjà en existence dans la municipalité.  
Et considérant que les abattoirs dans la municipalité sont pour des causes presque incontrolables une cause de nuisance publique et sont préjudiciables à la santé publique -

Il est ordonné & statué par l'assemblée du conseil comme suit,  
1<sup>e</sup> que dorénavant personne n'aura le droit d'abattre, tuer & dépecer aucun animal pour viande de boucherie dans les limites du Village St Jean-Baptiste ailleurs qu'aux lieux qui seront déterminés par le conseil municipal et l'abattoir qui pourra être construit sur ces lieux ne le sera que suivant les places qui seront approuvées par le dit conseil.  
2<sup>e</sup> que la violation du présent règlement entraînera la condamnation ou contrevraintement à une amende de pas plus de vingt piastres ou à l'emprisonnement dans la

prison

P23/E2,31

prison communale de ce district -  
pour le terme de pas plus de trente  
jours pour chaque offense -  
3<sup>e</sup>. Le présent règlement devien-  
dra en force dans les quinze jours  
de sa promulgation -

P23/E2,31

## Ville de St. Henri.

A Alphonse Charlebois (Maire, et M. M. Jean M.  
Massey, J. B. Caudais, F. J. Soulette, Agac Reiset  
Louis M. Sicreol, Mrs. Daigneau, Régis  
Hosotte, & Ferdinand Dagenais

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soupigné,  
Alex. Desiré, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
la Ville de St. Henri, qu'une **SESSION SPECIALE** du Conseil de cette  
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
ordinaire des Séances du Conseil, Lundi, le vingt-quatrième  
jour du mois de Juillet, mil huit cent quatre-vingt-deux  
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération  
les sujets suivants, savoir :

1o. Propositions aux Sirvies des Chemins à  
Bancs de l'Ontario Sur les chars  
Urbains de l'Ontario —

Donné à St. Henri, ce 22 Juillet 1882

*A. Desiré Jr.*  
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,31

Province de Québec  
Ville de St-Henri

M. M.  
M. J. P. M.

L'assemblée d'Officier Constable  
spécial pour la Ville St-Henri  
Comté de Westmount district  
Montreal certifie sous mon  
serment d'officier avoir le vingt  
septembre, jour de Juillet l'an  
entre une et deux heures matin signifi-  
é une copie du présent d'autre  
part écrit aux personnes suivantes  
comme suit savoir à  
Mr Daigrenault et à M. Goulette en  
leur nomme ou personne de  
l'bst Cogdards ou Lareau  
Ferd. Daigrenais, Agge, Benoit, Negis  
Holl et John E. Massy en poste  
et l'ont une copie à une personne  
convenable de leur demande respectif  
et à Mr Alphonse Barbeau l'assemblée  
copie au bureau de poste.

Donné à St-Henri ce 27 juillet  
1882

O. Barbe - constable.

P23/E2,31

E. FRANK MOSELEY & CO.  
MANUFACTURERS  
OF  
RUSSET AND COLORED LININGS.  
PEBBLE AND GLAZED GOAT.

509 ST. PAUL STREET,

FACTORY AT ST. HENRI,  
MONTREAL.

Montreal, 25 July 1882

A. Design for Esy  
Sug. Pres. Town of St Henri  
Dear Sir -

Mrs Moseley has sent to me your  
several a/c for Municipal Tapes, but as Mr. E.  
F. Moseley is absent from home will not be  
back before the 15<sup>th</sup> or 15<sup>th</sup> August, it is impossible  
for me to do more than communicate the fact  
of his absence trusting that this will be  
satisfactory to you, & that no extreme measure  
will be resorted to under the circumstances, as  
your demands will be paid immediately on his  
arrival from Europe. Little I am managing  
his affairs in his absence, I know nothing of  
this matter, or I would attend to it at once,  
but will bring your notice to his attention as  
soon as he is home.

Yours truly  
W.H. Seymour

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1773,  
W.H. Leyman  
22 July 1882  
Dances Mosely  
A.D.P.  
see-head

P23/E2,31

Recu parlement du Comptes susdit  
par la Cie de Pret & Fidei & Service,  
laquelle est par la présente subjette  
à priviléges de la Ville de l'Haÿe, mais  
il est entendu que si la cause  
de la dite Ville pour cet item  
du jugement. (Bir. 28. 1.65. 1348  
fcr 19. 16. 1.60. + 1.58) n'avait pas présence  
en celle Hypothicaine de la dite  
Cie - Cette dernière aura  
droit à répitition de deniers  
pour autant entre la dite Ville,  
Anno 1711. Julij 20.  
A l'extenuer

11.22  
29.75  
39.91  
18.68

0144-56

Recu par le 22 Juillet 1711

Copie du Recu donné à la Cie. de Pét & Crédit Foncier, au bas du Compte municipale Se Edmund Bourassa et Dame Amélie Charron épouse de feu Louis Pesant dit Lavalier respectivement; savoir

Recu paiement du Compte susdit par la Cie. de Pét & Crédit Foncier, lquelle est par les présentes subrogée aux droits et priviléges de la ville des Moulins. mais il est entendu qu'li la cité de la dite ville, pour cet éteur du jugement (\$ 22.28.1.65 & \$ 3.48) (Edmund Bourassa \$ 19.16.1.60 & 1.58) n'aura pas prééance sur celle hypothécaire de la dite Cie.; cette dernière aura droit à répétition de deniers pour autant que entre la dite ville —

Montréal 22 Juillet 1852  
(sign) A. Lestelle Jr  
D'après copié conforme au  
Chèque des Recs

A. Lestelle Jr  
Recs

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1774

Copie des Recus  
payement des taxes  
Municipales de  
Sainte Baucras

Annie Chaum  
par Cie de Petits  
Crédit Fonciers

22 Juillet 1882

Reseau

1.

Avis Spéciaux pour Taxes Municipales (Générales & Spéciales) signifiés aux contribuables ci-dessous nommés en vertu du Rôle de Perception (cotisation) de la Municipalité de la Ville de St. Henri pour l'année finissant le 31 Décembre 1882

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification de l'avis. 1882.	Remarques -
	<b>A.</b>		
1	Achilles Orson	le 19 juillet J.B.	
1	Armand dit Francoeur père le 20	" J.B.	
1	Aubry Martial	le 21 " J.B.	
1	Archambault Jean Bé	le 20 " J.B.	
1	Armstrong Walter	le 18 Juillet J.B. malle	
<u>5</u>	Allan Robert	le 21 " J.B.	
<u>10</u>	<b>B.</b>		
2	Benoit Agée	le 20 " J.B.	
1	Benoit Olivier	le 21 " J.B.	
1	Benoit père Alexandre	le 18 " J.B.	malle
1	Benoit Zéphirin	le 21 " J.B.	
1	Benoit Noïse	le 21 " J.B.	
1	Boucher père Louis	le 19 " J.B.	
1	Boucher François	le 20 " J.B.	
1	Burroughs Mary Stuart	le 18 " malle	
1	Bourelle père Onésime	le 19 " J.B.	
1	Bedford Thomas James	le 20 " J.B.	
1	{ Bligniud dit Jerry Emile & S. Lemay } dit Delorme	le 20 " J.B.	
1	Bourbeau Louis	le 18 " J.B. malle	
1	Bissonnette père Narcisse	le 20 " J.B.	
1	Brunet Alexis & W. Berthiaume	le 18 " J.B. malle	
1	Brunet alexis	le 18 " J.B. malle	
2	Brunet Onésime	le 21 " J.B.	
1	Brunet Louis	le 18 " J.B. malle	
1	Beigne P. L.	le 18 " J.B. malle	
<u>5</u>	Brodie William	le 21 " J.B.	
<u>1</u>	Bartheaud dit Lamarche Sébastien	le 20 " J.B.	
<u>26</u>			

- 2 -

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale. H.C. &amp; C. (suite)

Nombre d'avis	Noms des contribuables	Date de la signification de l'avis . 1882. .	Remarques
26.	B.		
2	Beaudet Virginie ép. de Y.L. Brassard	le 18 juillet	Malle - J.B.
1	Brison Emery son représentant	le 18	" J.B. Malle
11	Brown Alfred	le 18	" J.B. "
1	Brown Robert	le 18	" J.B. "
1	Brière Joseph	le 20	" J.B.
1	Biron Samuel	le 18	" J.B. Malle
2	Bickerdike Robert	le 21	" J.B.
2	Bickerdike Nelson	le 21	" J.B.
3	Beauvais Edmond	le 18	" J.B. Malle
1	Brady John	le 21	" J.B.
1	Bruno Frederic	le 21	" J.B.
1	Beaudin Coussaint	le 21	" J.B.
1	Borduas François	le 21	" J.B.
1	Borduas Félix	le 21	" J.B.
1	Bondreau Alric	le 18	" J.B. Malle
3	Barré J. L.	le 18	" J.B. "
1	Bourassa Edmond	le 18	" J.B. " (à M. Lemire)
1	Blanchard Pierre	le 21	" J.B.
1	Berubier Joseph	le 18	" J.B. Malle
1	Bondu Marie Julie épouse N. Gauthier	le 21	" J.B.
1	Brabant Olivier	le 21	" J.B.
1	Bleau Grégoire	le 18	" J.B. Malle
1	Bouthillier Alexis	le 21	" J.B.
1	Bousquet Jean Bé	le 20	" J.B. à M. Faure
1	Bishop's College (John S. Hall Bé Trustee)	le 18	" J.B. Malle
1	Brissette Milton. H.	le 18	" J.B. "
1	Bourbomais Octave	le 21	" J.B.
1	Bower Alexander	le 21	" J.B.
<u>71</u>	<u>C.</u>		
5	Gazelaire Jean Bé	le 19	" J.B.
3	Gazelaire (Succession Alphonse)	le 19	" J.B. (à J. Bé Gazelaire)
<u>8</u>			

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale &amp;c. &amp;c. (suite)

Nombr d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification de l'avis. 1882	Remarques
8	C.		
1	Gozelais, pere. F. G.	le 19 juillet J.B.	
36	Colonial Build. & Invst. Corp. (Co.)	le 18 " J.B. Malle	
9	Compagnie Piét & Crédit Foncier	le 18 " J.B.	"
7	bte des Terres de Montréal	le 18 " J.B. " (à J. B. Paquet Secrétaire	
6	Charlebois Alphonse	le 18 " J.B. "	
1	Charlebois Arsène	le 19 " J.B.	
1	Charlebois Alphonse V. & Léonard	le 19 " J.B.	
1	Charbonneau Névré Névrance	le 19 " J.B.	
1	Charbonneau Joseph	le 21 " J.B. (à E. M. Charbonneau)	
1	Charbonneau Jean Bte	le 21 " J.B.	
1	Carroll Nérve Patrick	le 19 " J.B.	
1	Carroll Michael	le 20 " J.B. Malle	
2	Carroll Blen V. & J. OShaughnessy	le 21 " J.B.	
1	Cousineau Benjamin	le 19 " J.B.	
2	Carignan David	le 20 " J.B.	
1	Chandlem Pierre	le 18 " J.B. Malle	
1	Clairoux Félix	le 20 " J.B.	
2	Charette Alphonse	le 20 " J.B.	
1	Charette Mitchell V. & P. Cousineau	le 19 " J.B. (à Benjamin Cousineau)	
1	Charette Louis	le 19 " J.B.	
1	Christinas Chos. James	le 18 " J.B. Malle	
1	Commissaire à l'école Catholique de Ste-Henri	le 18 " J.B. à A. Deschép. Sec. Trés.	
1	Charron Marcelin	le 18 " J.B. Malle	
1	Chauvin André V. Le Recant Léonard	le 21 " J.B.	
1	Chicoine Octave	le 19 " J.B.	
1	Carmichael Robert	le 18 " J.B. Malle	
1	Cantin, fils Joseph	le 20 " J.B.	
1	Cantin, pere Louis	le 20 " J.B.	
1	Carvans Robert	le 18 juillet Malle J.B.	
1	Cadien Dominique ép de J. Gauthier	le 21 " J.B. Malle	
1	Cadien Charles	le 21 " J.B.	
1	Cadien Adolphe	le 21 " J.B.	
97			

P23/E2,31

3-

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale &amp;c. &amp;c. (suite)

Nom du d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification de l'avis. 1882	Remarques
8	C.		
1	Gazelais, père, F. X.	le 19 Juillet J.B.	
36	Colonial Build. & Invest. Corp. (The)	le 18 " J.B. malle	
9	Compagnie de Crédit & Crédit Foncier	le 18 " J.B.	"
7	Co. des Terres de Montréal	le 18 " J.B. " (à J. L. Peigneau)	
6	Charlebois Alphonse	le 18 " J.B. "	
1	Charlebois Arsène	le 19 " J.B.	
1	Charlebois Alphonse N° 2 à Le Cavalier	le 19 " J.B.	
1	Charbonneau René Venance	le 19 " J.B.	
1	Charbonneau Joseph	le 21 " J.B. (à E. M. Charbonneau)	
1	Charbonneau Jean Bé	le 21 " J.B.	
1	Carroll Nérve Patrick	le 19 " J.B.	
1	Carroll Michael	le 20 " J.B. malle	
2	Carroll Glen V. & J. O'Shaughnessy	le 21 " J.B.	
1	Cousineau Benjamin	le 19 " J.B.	
2	Carignan David	le 20 " J.B.	
1	Chandlem Pierre	le 18 " J.B. malle	
1	Clairoux Félix	le 20 " J.B.	
2	Charette Alphonse	le 20 " J.B.	
1	Charette Michel & V. Cousineau	le 19 " J.B. (à Benjamin Cousineau)	
1	Charette Louis	le 19 " J.B.	
1	Christinas Chos. James	le 18 " J.B. malle	
1	Commission d'Ecole Catholique de Ste-Henri	le 18 " J.B. à A. Desreux p. Sec. Trés.	
1	Charron Marcelin	le 18 " J.B. malle	
1	Chauvin André N° 2 à Le Jeant Sansbarthe	le 20 " J.B.	
1	Chicoine Octave	le 19 " J.B.	
1	Carmichael Robert	le 18 " J.B. malle	
1	Cantin fils Joseph	le 20 " J.B.	
1	Cantin père Louis	le 20 " J.B.	
1	Covans Robert	le 18 Juillet malle J.B.	
1	Cadien Dominique épouse G. Grotton	le 21 " J.B. malle	
1	Cadien Charles	le 21 " J.B.	
1	Cadien Adolphe	le 21 " J.B.	
97			

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale H.C. &amp; C. (suite)

Nom de la Taxes	Nom des Contribuables	Date d'avis	Signification	Remarques
97	C.			
1	Cote George	le 20 juillet 7.B.		
2	Cote Ynde	le 20 " 7.B.		
1	Chartrand Alphonse	le 20 " 7.B.		
1	Chartrand Joseph	le 20 " 7.B.		
1	Campbell J. W	le 18 " 7.B. malle		
1	Curtier Norbert	le 20 " 7.B.		
1	Cheney Gilman	le 18 " 7.B. malle		
1	Gusack Michael	le 20 " 7.B.		
1	Connol Henriette Ep. de Robert Kane	le 18 " 7.B. malle à Robert Kane		
1	Connol Charles J. B. Jr.			
2	Cassidy John L.	le 18 " 7.B. malle		
2	Couillard Louis	le 21 " 7.B.		
1	Camyre Jos. N.	le 21 " 7.B.		
1	Charette Ignace	le 18 " 7.B. malle		
1	Carriere Prosper	le 21 " 7.B.		
1	Charland J. A.	le 18 " 7.B. malle		
1	Caron F. X.	le 21 " 7.B.		
1	Cartier Jean B. Jr.	le 21 " 7.B.		
117.	D.			
3	Désiré S <sup>e</sup> n <sup>e</sup> Alexandre	le 19 " 7.B.		
3	Désiré Blaire M <sup>e</sup> J. Longeon	le 19 " 7.B.		
1	Désiré Adeline Ep. d'Alfred De Postaing	le 18 " 7.B. malle		
1	Désiré p. Alexandre	le 18 " 7.B.		
1	Deschamps Jos. H.	le 19 " 7.B.		
1	Deschamps Jos. H.	le 18 " 7.B. malle (à Jean Cadieux)		
1	Décarie fils Joseph	le 18 " 7.B. malle		
1	Décarie Jean Evangeliste	le 19 " 7.B.		
1	Décarie Gervais	le 18 " 7.B. malle		
1	Décarie Olivier	le 19 " 7.B.		
1	Décarie Dame Rosalie Mathieu	le 18 " 7.B. malle		
1	Dulphy William	le 18 " 7.B. "		
1	Dumoulin Lactislas	le 19 " 7.B.		
20				

-5-

Avis Spéciaux pour Taxe Municipale &c. &c. (suite)

nombr d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification de l'avis. 1882-	Remarques
20	D.		
1	Dansereau Pierre	le 18 juillet Malle Y.B.	
8.	Delisle & Workman (les Successions)	le 18 " Y.B. "	
2	Davidson pere James	le 19 " Y.B.	
2	Deschambault fils nicolas	le 19 " Y.B.	
1	Ducharme pere Louis	le 19 " Y.B.	
2	Donaldson William	le 20 " Y.B.	
1	Dugas dit Labreche Louis	le 20 " Y.B.	
1	Dugas dit Labreche Jean B <sup>fr</sup>	le 20 " Y.B.	
1	Demers Auguste	le 20 " Y.B.	
1	Demers F. X. O.	le 18 " Y.B. Malle	
2	Demers fils Jean B <sup>fr</sup>	le 20 " Y.B.	
1	Demers Henri	le 18 " Y.B. Malle	
1	Desjardins Anselme	le 20 " Y.B.	
2	Desjardins Charles	le 21 " Y.B.	
1	Duclos Constant	le 20 " Y.B.	
1	Duclos Alfred	le 21 " Y.B.	
1	Duclos Férimie	le 21 " Y.B.	
2	Dagenais Jean B <sup>fr</sup>	le 20 " Y.B.	
1	Dagenais Ferdinand	le 21 " Y.B.	
1	Dion Olivier	le 20 " Y.B.	
1	Desroches Pierre	le 20 " Y.B.	
1	Desroches Ls. Vital	le 20 " Y.B.	Obrien fratto agent
1	Degrivard Larose Marguerite B <sup>fr</sup> Sonc	le 20 " Y.B.	
1	Dunn William	le 18 " Y.B. Malle	
2	D'Anost Barthélémie	le 20 " Y.B.	
1	Dupuis Dame N.	le 18 " Y.B. malle à La Bourbeau	
1	Dusseault Napoléon	le 20 " Y.B.	
1	Ecelles - A.	le 18 " Y.B. Malle	
1	Fringuette Louis	le 20 " Y.B.	
1	Fringuette Antoine	le 20 " Y.B.	
1	Déragon Alexandre	le 20 " Y.B.	
1	Dubreuil Charles	le 18 " Y.B. Malle.	

-5-

Avis Spéciaux pour Taxes Municipale. &c. &c. (suite)

Nombre d'avis	Nom des Contribuables	Date de la Signature de l'avis. 1882.	Remarques
20	D.		
1	Dansereau Pierre	le 18 Juillet Malle J.B.	
8.	Delisle & Workman (les Successions)	le 18 " J.B. "	
2	Davidson pere James	le 19 " J.B.	
2	Deschambault fils Nicolas	le 19 " J.B.	
1	Ducharme pere Louis	le 19 " J.B.	
2	Donaldson William	le 20 " J.B.	
1	Dugas dit Labreche Louis	le 20 " J.B.	
1	Dugas dit Labreche Jean B. <sup>te</sup>	le 20 " J.B.	
1	Demers Auguste	le 20 " J.B.	
1	Demers F. A. C.	le 18 " J.B. Malle	
2	Demers fils Jean B. <sup>te</sup>	le 20 " J.B.	
1	Demers Henri	le 18 " J.B. Malle	
1	Desjardins Anselme	le 20 " J.B.	
2	Desjardins Charles	le 21 " J.B.	
1	Duclos Consaint	le 20 " J.B.	
1	Duclos Alfred	le 21 " J.B.	
1	Duclos Férimie	le 21 " J.B.	
2	Dagenais Jean B. <sup>te</sup>	le 20 " J.B.	
1	Dagenais Ferdinand	le 21 " J.B.	
1	Dion Olivier	le 20 " J.B.	
1	Desroches Pierre	le 20 " J.B.	
1	Desroches Ls. Vital	le 20 " J.B. à Reim Fratton agent	
1	Dégraudit Larou Marguerite N. <sup>te</sup> J. Sonz	le 20 " J.B.	
1	Dunn William	le 18 " J.B. Malle	
2	D'Avost Barthélémy	le 20 " J.B.	
1	Dupuis Dame N.	le 18 " J.B. malle à La Bourbeau	
1	Dusseault Napoléon	le 20 " J.B.	
1	Ducelles A.	le 18 " J.B. Malle	
1	Dugnette Louis	le 20 " J.B.	
1	Dugnette Antoine	le 20 " J.B.	
1	Déragn Alexandre	le 20 " J.B.	
1	Dubreuil Charles	le 18 " J.B. Malle.	

-6-

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale &amp;c. &amp;c. (Suite)

nom du avis	Nom des contribuables	Date de la signification d'avis - 1882	Remarques
66	D.		
1	Desroches Louis	le 21 Juillet J.B.	
1	Desroches Dame Esther	le 21 " J.B.	
1	David Auguste	le 21 " J.B.	
1	David Constant	le 21 " J.B.	
1	Doré Jean B. <sup>te</sup>	le 21 " J.B.	
1	Doré Louis	le 21 " J.B.	
2	Desautels Noëlle	le 21 " J.B.	
1	Donnelly Henry	le 21 " J.B.	
2	Donnelly W <sup>m</sup>	le 21 " J.B.	
1	Daignault François	le 21 " J.B.	
1	Deslauriers Broillet J <sup>me</sup> Yves Bressan	le 21 " J.B.	
1	Deslauriers Dorothée	le 21 " J.B.	
1	Deslauriers Emmanuel	le 21 " J.B.	
1	Dubois Christopher	le 18 " J.B. Malle	
1	Dolan Francis	le 18 " J.B. "	
1	Despentes D <sup>me</sup> Demarise Fannie	le 18 " J.B. "	
1	Désorme Benjamin	le 21 " J.B.	
1	Désorme Charles	le 21 " J.B.	
86	E.		
2	Ethier Antoine	le 20 " J.B.	
1	Ethier Jean B. <sup>te</sup>	le 21 " J.B.	
1	Ecroix Thomas	le 18 " J.B. Malle	
1	Evans Philip D.	le 21 " J.B.	
1	Elliott John	le 21 " J.B.	
2	Emond père. Sébastien	le 21 " J.B.	
8	F.		
1	Fox James	le 19 " J.B.	
6	Fichaud Ferdinand	le 19 " J.B.	
1	Fichaud Octolphe	le 19 " J.B.	
2	Fitzgerald John	le 19 " J.B.	
1	Forest Gédion	le 20 " J.B.	
1	Fuladieu père Charles	le 19 " J.B.	
12			

-7-

Avis Spéciaux pour Taxes Municipale &c &c. (Suite)

Nombre d'avis	Nom des Contribuables	Date de la Signification de l'avis. 1882	Remarques
12	F.		
1	Horne Anthony	le 18 Juillet malle J.B.	
1	Hortin Jean Bé	le 21 " J.B.	
1	Houille Esime	le 21 " J.B.	
1	Houme Ferdinand	le 21 " J.B.	
2	Houtens Emeline	le 21 " J.B.	
1	Houtens P. A & Magazine Villeneuve	le 18 " J.B. malle	
1	Houtens L. M.	le 18 " J.B. "	
1	Horti Robert	le 21 " J.B. à Hubert Giouragnet	
21	G.		
1	Gongeon Alavie Ep de Benj. Etienne	le 19 " J.B.	
1	Gongeon pere Leon	le 18 " J.B. malle	
1	Gouing Henry	le 21 " J.B.	
1	Gagnon Augustin	le 19 " J.B.	
1	Gagnon Joseph	le 20 " J.B.	
3	Guimond L. H. O.	le 18 " J.B. malle	
1	Gouvre Joseph	le 19 " J.B.	
1	Gyodin Francois	le 18 " J.B. malle	
1	Goulette F. P.	le 20 " J.B.	
1	Gravel Pierre	le 20 " J.B. A.	
3	Gravel Gustave	le 18 " J.B. malle	
1	Gravel Jérémie	le 20 " J.B.	
1	Gravel Joseph	le 20 " J.B.	
1	Gravel David	le 21 " J.B.	
1	Gravel Philias	le " J.B. payé avant signification	
1	Gravel & Thérèse	le 18 " J.B. malle	
6	Grand Trunk Ry. Co. of Canada (74)	le 18 " J.B. "	
1	Grégoire Charles	le 20 " J.B.	
1	Gohier Rémi	le " J.B. payé signification	
2	Gohier Jean Bé	le 20 " J.B.	
1	Gohier Herménégilde	le 20 " J.B.	
1	Gohier Pierre	le 20 " J.B.	
2	Gohier Benjamin	le 21 " J.B.	
34			

-8-

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale. &amp;c. &amp;c. (Suite)

nom de la ville	Nom des contribuables	Date et le lieu	Signification. Remarques
D'avis			de l'avis. 1882.
34	G-	A.	
2	Gareau Ed. Rosario	le 18 Juillet Malle J.B.	
1	Garon Christine	le 20 " " " " "	
1	Goron pere fils Dassise	le 20 " " " " "	
1	Goron fils fils Dassise	le 20 " " " " "	
1	Goron Aurilie s <sup>e</sup> fils Boisvert	le 20 " " " " "	
1	Goyette Adolphe	le 20 " " " " "	
1	Graham William	le 18 " " " " Malle	
1	Gariépy Samuel	le 20 " " " " "	
1	Gariépy Théophile	le 20 " " " " "	
1	Gariépy David	le 21 " " " " @ Venancio Dame	
2	Glatz Melchior	le 20 " " " " "	
1	Gauthier Octave	le 20 " " " " "	
1	Gauthier Sophie Ep. d'Etienne Danis	le 21 " " " " "	
1	Groulx Victor	le 20 " " " " "	
1	Girard fils Joseph	le 20 " " " " "	
1	Gaucher G. J. & Tellier L. W.	le 18 " " " " Malle	
2	Greenfields D.	le 18 " " " " "	
1	Greig William	le 18 " " " " "	
55	H.		
3	Hedge Angélique Ep. de Y. A. Guimette	le 19 " " " " "	
1	Hedge Vervé Henri	le 18 " " " " Malle	
1	Hutubise Maxime	le 20 " " " " "	
2	Hutubise D <sup>r</sup> . Eustache	le 21 " " " " "	
1	Harnois Gédion	le 20 " " " " "	
1	Harnois Hubert	le 20 " " " " "	
1	Harvey Joseph	le 18 " " " " Malle	
1	Hill William	le 18 " " " " "	
1	Harrison Robert	le 20 " " " " "	
1	Henrichon Moïse	le 21 " " " " "	
2	Houston Charles	le 18 " " " " Malle	
1	Houme Pierre Désiré	le 21 " " " " "	
1	Fatte Régis	le 21 " " " " "	
17			

-9-

Avis Spéciaux pour Taxes Municipale - H.-B. (suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1882	Remarques
14	.H.		
1	Hébert Godefroi	le 21 juillet J.B.	
1	Hébert fm Paul	le 21 "J.B.	
1	Hébert Charles	le 18 "J.B. malle	
1	Hébert S <sup>r</sup> Paul	le 21 "J.B.	
1	Hébert Gufflé Jean Bé	le 21 "J.B.	
1	Hamelin Joseph	le 21 "J.B.	
1	Hénault Ls. St.	le 18 "J.B. malle	
1	Higgs James	le 21 "J.B.	
25	.I.		
1	Inglis James	le 18 juillet malle J.B.	
1	J.		
1	Jackson William	le 18 "J.B. malle	
1	Fourdrain John	le 20 "J.B.	
1	Jubinville Noïse	le 20 "J.B.	
1	Jacobe Joseph	le 20 "J.B.	
3	Joseph Jacob Henry	le 18 "J.B. malle	
2	Johnston Chas. R.	le 18 "J.B. "	
9	.K.		
1	Kerry Isabella <sup>Wm</sup> Jan M <sup>e</sup> Gauley	le 19 "J.B. H.	
1	Kerr Wm M.	le 18 "J.B. malle	
1	King Warden	le 18 "J.B. "	
1	Kelly Mary <sup>Wm</sup> Michael Fitzgerald	le 21 "J.B.	
4	.L.		
4	Létourneau C. H.	le 18 "J.B. malle	
1	Lenoir Emilia <sup>Wm</sup> anglicizing	le 19 "J.B.	
1	Lenoir Holland Coussaint	le 19 "J.B.	
1	Lenoir Aglaë Ep. Delge Lefebvre	le 19 "J.B.	
1	Lenoir Victor	le 19 "J.B.	
2	Lenoir D <sup>r</sup> Joseph	le 19 "J.B.	
1	Lenoir Théodore	le 19 "J.B.	
1	Lenoir Alphonse	le 19 "J.B.	
1	Lenoir F. X.	le 20 "J.B.	
13			

-10-

## Liste spéciale pour Taxe Municipale H.C. &amp; C. (Suite)

Nombre d'avis	Noms des contribuables	Date de la signification	Remarques
			Le avis - 1882
13	L.		
1	Leblanc David	le 19 Juillet J.B.	
1	Lectue Jean B. <sup>e</sup>	le 19 " J.D.	
1	Lectue Benjamin	le 18 " J.B. Malle	
1	Lectue (Succ Olivier)	le 18 " J.B. à Y. Beauchamp	
1	Lectue H. X.	le 18 " J.B. Malle	
1	Lectue Léon	le 20 " J.B.	
1	Lectue Clément	le 18 " J.B. Malle	
1	Lepaire Veuve Edouard	le 19 " J.B.	
1	Legaci François	le 19 " J.B.	
1	Laharie Virginie	le 19 " J.B.	
1	Laharie Venant	le 19 " J.B.	
3	Lemaine S <sup>e</sup> Germain Pierre	le 19 " J.B.	
1	Lemay Veuve Louis	le 19 " J.B.	
6	Loiselle Joseph	le 21 " J.B.	
1	Lapointe Gilbert	le 18 " J.B. Malle	
5	Lefebvre Jean B. <sup>e</sup>	le 20 " J.B.	
2	Lefebvre Alfred	le 20 " J.B.	
1	Légaré Jean B. <sup>e</sup>	le 20 " J.B.	
1	Lachapelle Norbert père	le — " J.B. Payé avant signification	
1	Lachapelle Norbert fils	le — " J.B. do do	
1	Lachapelle D <sup>e</sup> Séverin	le 21 " J.B.	
1	Lachapelle père Charles	le 21 " J.B.	
1	Lachaine Louis	le 20 " J.B.	
1	Lacharne Josigne	le 20 " J.B.	
2	Lapiere André	le 18 " J.B. Malle	
6	Lemoine Joseph	le 20 " J.B.	
2	Languedoc Eustache	le 21 " J.B.	
1	Languedoc Alphonse	le 19 " J.B.	
2	Larin Veuve Charles	le 18 " J.B. Malle	
1	Larin Léon	le 18 " J.B. "	
1	Laurin Félix	le 21 " J.B.	
3	Lussier Rév <sup>e</sup> P. G.	le 19 " J.B.	
<hr/>			
67			

-11-

## Avis Spéciaux pour Taxe Municipale. H.C. H.C. (Suite)

Nombre d'avis	Nom des Contribuables	Date de la Signature	Remarques
			avis-1882
67	I.		
1	Lamoureux Urbain	le 19 Juillet J.B.	
5	Larente Pierre	le 18 " J.B. malle	
1	Lamarre Antoine	le 20 " J.B.	
1	Lacroix Adolphe	le 20 " J.B.	
1	Lacroix Charles	le 21 " J.B.	
1	Lebrun Aurelie Nee Max. Lapointe	le 20 " J.B.	
1	Lebrun Charles & Napoleon	le 21 " J.B.	
3	Lacheville Stanislas	le 20 " J.B.	
1	Leonard Cyrille	le 20 " J.B.	
1	Legault dit Des Lauriers Omerine	le 20 " J.B.	
2	Labeau Auguste	le 21 " J.B.	
1	Labeau Regis	le 18 " J.B. malle	
1	Lariviere Napoleon	le 20 " J.B.	
1	Lariviere Joseph	le 21 " J.B.	
1	Lariviere Leon	le 18 " J.B. malle	
1	Lafleur Charles	le 21 " J.B.	
1	Laprie Augustin	le 21 " J.B.	
1	Lauriault Gotique	le 18 " J.B. malle	
1	Lauriault Wilfrid	le 21 " J.B.	
* 1	Lauriault Stanislas	le 18 " J.B. malle	
1	Lacoste Augustin	le 21 " J.B.	
1	Lemire Pierre	le 21 " J.B.	
1	Lebrun Theophile	le 21 " J.B.	
1	Labadie Edouard	le 21 " J.B.	
1	Lydard Pierre	le 21 " J.B.	
1	Leompard Donatilde Nee J.Z. Lepine	le 21 " J.B.	
2	Limer Joseph	le 21 " J.B.	
1	Langeron Auguste	le 18 " J.B. malle	
1	Salonde Antoine	le 21 " J.B.	
1	Laviolette Pierre B.	le 21 " J.B.	
1	Lefebvre Edouard	le 21 " J.B.	
1	Lapointe Joseph	le 21 " J.B.	
107			

-12-

## AVIS Spéciaux pour Taxes Municipale H.C. &amp; C. (suite)

nom de l'avis	Nom des Contribuables	Date de la délivrance	Signification	Remarques
107	I.			
1	Laurier Marcisse	le 18 Juillet	7.B. inalle	
1	Lamb Chas Walter & Richard	le 18	" 7.B. "	
1	Ledoux Bruno	le 18	" 7.B. "	
1	Lambert Désiré	le 21	" 7.B.	
III	M.			
1	Montreal City Pass. Ry. Co. (etc)	le 18	" 7.B. inalle	
2	Montreal Loan & mortgage Co. (etc)	le 18	" 7.B. "	
1	Moran Julie Ep. d'Edm. Auger	le 18	" 7.B. "	
1	Moran (succ L.A.)	le 18	" 7.B. "	à L.O. Hétu
1	Marechal Louis. D.	le 19	" 7.B. "	
1	Mariot Marcisse	le 20	" 7.B. "	
1	Madore Alexandre	le 18	" 7.B. inalle	
1	Meaney Cornelius	le 18	" 7.B. "	
1	Meaney Dame Neuve Peter	le 18	" 7.B. "	
1	Major Théotice M <sup>r</sup> J. S. Gosselin	le 19	" 7.B.	
1	Major Amédée	le 20	" 7.B.	
1	Morgan John	le 20	" 7.B.	
1	Neunier dit Lagacé Maxime	le 20	" 7.B.	
1	Nezien Prosper	le 20	" 7.B.	
1	Nassy Jean Marie	le 20	" 7.B.	
1	Naudet Gustache	le 20	" 7.B.	
1	Noirin Origine	le 20	" 7.B.	
1	Noirette Amélie	le 20	" 7.B.	
1	Noizotte Moses	le 18	" 7.B. inalle	
5	Nozaren James	le 18	" 7.B. "	
1	Notbot Ayne	le 18	" 7.B. "	
1	Noilancourt Claude	le 18	" 7.B. "	
1	Noire Etienne	le 21	" 7.B.	
1	Néraud Alexis	le 21	" 7.B.	
1	Noquin père Hubert	le 21	" 7.B.	
1	Nolette Athanase	le 21	" 7.B.	
1	Nooodie William	le 18	" 7.B. inalle.	

-13-

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale, H.C. &amp;c. (Suite)

nom de la d'avis	Noms des contribuables	Date de la signification de l'avis 1882	Remarques
<b>M.</b>			
2	McKercher (Les Héritiers)	le 18 juillet malle à J.B. McKechnie	
1	Mc Cormick & Mc Duncan	le 18 "J.B. "	
2	Mc Gleary Vnu Daniel	le 19 "J.B.	
1	Mc Greavey Patrick	le 19 "J.B.	
3	Mc Millan John	le 18 "J.B. malle	III
1	Mc Donald Samuel	le 19 "J.B.	
1	Mc Kerren Joseph	le 20 "J.B.	
2	Mc Lready James	le 18 "J.B. malle	
1	Mc Landless Wm	le 20 "J.B.	
1	Mc Mitchell Israël	le 21 "J.B.	
1	Mc Quade Francis	le 21 "J.B.	
2	Mc Aleavey Patrick	le 21 "J.B.	
<u>18</u>			
<b>N.</b>			
1	Normandin Alfred	le 19 "J.B.	
1	Nantel Louis	le 21 "J.B.	
1	Norval Henri	le 21 "J.B.	
<u>3</u>			
<b>O.</b>			
1	Ouellette Alexis	le 19 "J.B.	
1	Ouellette Pierre Napoléon	le 20 "J.B.	
1	Ouellette David	le 18 "J.B. malle	
1	Oleary Patrick	le 18 "J.B. "	
1	Oleary Neguy Vnu D. Barry	le 21 "J.B.	
1	Ogilvie Omelia Vnu H. Brody	le 20 "J.B.	
1	O'Brien Wm	le 18 "J.B. malle	
1	O'Keefe Daniel	le 21 "J.B.	
<u>8</u>			
<b>P.</b>			
1	Pind'homme Eustache	le 18 "J.B. malle	
1	Pind'homme Félix	le 18 "J.B. "	
1	Pind'homme Vnu alph. Lenoir	le 18 "J.B. "	
1	Peterson Edward Hird	le 20 "J.B.	
1	Pickering Arsène	le 19 "J.B.	
<u>11</u>			

-14-

## AVIS Spéciaux pour Taxes Municipale. F. &amp; C. (Suite)

nombr d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification d'avis - 1882	Remarques
"	Picard Louis	le 19 Juillet 7.8.	A.
1	Picard George	le 20 " 7.8.	
1	Pigeau Marie Louise Vve alph Marie	le 18 " 7.8. malle	
1	Poirier Louis Vve olivier Trudeau	le 19 " 7.8.	
1	Poirier Joseph	le 21 " 7.8.	
1	Poirier D'amase	le 21 " 7.8.	
1	Patterson W. S.	le 20 " 7.8. James Brown propriété	
1	Payette Napoleon	le 20 " 7.8.	
1	Payette (Succ alexis)	le 20 " 7.8. 4. B. Demers fils	
3	Pepin dit Barolette prie Louis	le 19 " 7.8.	
1	Pagnette George	le 19 " 7.8.	
1	Pagnette Joseph	le 21 " 7.8.	
7	Pignomial Jean Bay (The	le 18 " 7.8. malle	
1	Pereault Etienne	le 20 " 7.8.	
1	Provost Simon	le 20 " 7.8.	
2	Papineau Is. Achim	le 21 " 7.8.	
1	Poitras dit Blairemont George	le 21 " 7.8.	
2	Prijmean Theodore	le 21 " 7.8.	
1	Pissomault David	le 21 " 7.8.	
33	Perrin (Suge. Ferdinand)	le 18 " 7.8. à Léonidas Perrin	
1	Pissant Louis	le 21 " 7.8.	
1	Pilon Jean Bte	le 18 " 7.8. malle	
1	Pariean D'amase	le 18 " 7.8.	
1	Pattenande Gheophias	le 20 " 7.8. à grande botte agent	
1	Pearstig James	le 18 " 7.8. malle	
78	Q.		
2	Quenneville Alfred	le 19 " 7.8.	
1	Quenneville Stanislas	le 20 " 7.8.	
1	Quinn Wm	le 18 " 7.8. Quille	
1	Quinlivan Gp. & Geo. B. Doctum	le 21 " 7.8.	
5	R.		
1	Ryley (Les Héritiers Michael)	le 19 " 7.8.	
6	Ross. P. S.	le 18 " 7.8. malle.	
7			

-15-

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale H. &amp; C. (Suite)

nom de la d'avis	Noms des contribuables	Date de la signification	Remarques
7.	R.		
7	Ross Philip Dauenhauer	le 18 juillet 1882 y.o.	
1	Ross. James	le 18 " y.o. "	
1	Bouleau Francois	le 20 " y.o.	
2	Pieille, père Toussaint	" (payé avant de signifier)	
1	Pieille Adolphe	le 20 " y.o.	
1	Pieille Dolphine	le 19 " y.o.	
1	Richard Jean Bte	le 20 " y.o.	
1	Richard Zoë	le 21 " y.o.	
1	Richard Wilfrid	le 21 " y.o. à Dame Brunelle	
1	Bochon Pierre	le 20 " y.o.	
1	Bolland, père George	le 20 " y.o.	
1	Bolland, fils, George	le 20 " y.o.	
2	Prochigney Pierre	le 20 " y.o.	
1	Reeves Joseph	le 20 " y.o.	
1	Reeves Pierre	le 21 " y.o.	
2	Redman Annie Ep. de Wm. Duffy	le 18 " y.o. malle	
1	Ricard Elie	le 20 " y.o.	
3	Rheume Francois	le 21 " y.o.	
2	Robert Leduc	le 21 " y.o.	
1	Romayne Frères (G.P. & P.Y.)	le 18 " y.o. malle	
1	Rhind John	le 21 " y.o.	
1	Rivet Dame Louise Vancise	le 21 " y.o. Marguerite Mme épouse de Pierre Lemoine papa	
2	Ritchot, père Israël	le 21 " y.o.	
1	Robillard. J. C.	le 18 " y.o. malle	
1	Robertson Daniel & S.W. Beard	le 18 " y.o. à Robertson et Beard	
1	Robertson Succession Andrew	le 18 " y.o. à Robertson et Beard	
2	Rastoul F. X.	le 18 " y.o. " )	
1	Reinhardt C. A.	le 18 " y.o. " )	
49	S.		
1	Senecal père Hobien	le 19 " y.o. " )	
1	Senecal père Jean Bte	le 19 " y.o. " )	
1	Senecal Leduc	le 20 " y.o. " )	
1	Senecal Charles	le 19 " y.o. " )	

-16-

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale &amp;c. &amp;c. (Suite)

nombr d'avis	Noms des contribuables	Date dela Signature & l'avis 1882	Remarques
4	Senecal Louis. No.	le 21 Juillet 70.	T.
1	Samuel William	le 18 " 70. malle	
2	Sutton Thomas	le 18 " 70. "	
2	Soc. Canad. Frse. de const de Montréal	le 18. " 70. "	
1	Soc. de Const. Mutualles des artisans	le 18 " 70. "	
1	Stevenson Benjamin	le 20 " 70. "	
1	Suprêmeur dits Sa fortune français	le 18 " 70. malle	
1	St Onge F. & son représentant	le 18 " 70. " à P. S. Ross	
1	Suprêmeur alphonse	le 21 " 70. "	
4	Soeux frres de l'Hôpital Général (les)	le 18 " 70. malle	
1	Soeux de Notre Dame de Lourdes Montarville	le 18 " 70. "	
1	Seybold. fils John. P.	le 19 " 70. "	
3	Sim Monteau & fils & rec. Ins. boy (etc)	le 18 " 70. malle	
1	St Germain Louis	le 20 " 70. "	
1	St Germain Marguerite	le 20 " 70. "	
1	St Germain François	le 18 " 70. malle	
8	Simpson W. Thomas. & W. Frank Ross	le 18 " 70. "	
1	Silverwood George	le 18 " 70. à Andrew Young malle	
2	St Denis. père F. X.	le 21 " 70. "	
1	St Denis Alexandre	le 21 " 70. "	
5	Stephens G. W. & F. S. Evans	le 18 " 70. malle	
1	Sullivan John	le 18 " 70. " à D. Sullivan	
1	Smith Robert. W.	le 18 " 70. " N.	
1	St Aubin Stanislas	le 18 " 70. "	
1	St Jean Philomène & de Wilf. Lalumière	le 18 " 70. "	
1	Stettermann H. F. Mc Cauley	le 21 " 70. "	
1	Sarcoult Herménie & N. Bécard	le 21 " 70. "	
1	Sarcoult Antoine	le 21 " 70. "	
1	Sarcoult D <sup>e</sup> Sophie	le 21 " 70. "	
1	Scullion John	le 21 " 70. "	
1	Stuart James	le 21 " 70. "	
1	Sauvole Jean B. <sup>te</sup>	le 21 " 70. "	

-17-

## Avis Spéciaux pour Taxes Municipale. R.R.C. (suite)

Nombre d'avis	Nom des contribuables	Date de la signification de l'avis-1882.	Remarques
1	T.		
1	Gurcot pere Charles	le 19 Juillet 7.B.	
1	Gurcot Yves & Camille Marchand	le 18 " 7.B. Malle	
2	Gruel Virginie	le 19 " 7.B.	
2	Gruel Alex. Eugine	le 19 " 7.B.	
1	Gaillier Yves Séraphin	le 19 " 7.B.	
1	Gaillier Yeremie	le 19 " 7.B.	
1	Gaillier Napoléon	le 21 " 7.B.	
1	Gaillier Noire	le 21 " 7.B.	
1	Tranchemontagne Mathilde et B. Villeneuve	le 18 " 7.B. Malle	
1	Brassé Clivie	le 19 " 7.B.	
1	Gruel Philibert	le 20 " 7.B.	
1	Gruel Noire	le 21 " 7.B.	
2	Courville Louis Honoré	le 20 " 7.B. Malle	à m. Baudre au port
1	Guegon Antoine	le 18 " 7.B. Malle	
1	Guegon Théophile	le 18 " 7.B. "	
1	Chibot Yves H.	le 18 " 7.B. "	
2	Gueudec Yves	le 21 " 7.B.	
1	Chibault Pierre	le 18 " 7.B. Malle	
1	Chibault Francois	le 21 " 7.B.	
1	Chuot Agapit	le 21 " 7.B.	
24	U.		
1	Urbain George	le 20 " 7.B.	
1	V.		
1	Vian fils Gédéon	le 20 " 7.B.	
1	Vian, pere Jean B.	le 20 " 7.B.	
1	Vian Stanislas	le 18 " 7.B. Malle	
1	Vauvassie Habien	le 19 " 7.B.	
1	Verrette Louis	le 20 " 7.B.	
1	Valiquette Théophile	le 20 " 7.B.	
1	Vincent Paul. P.	le 20 " 7.B.	
1	Vincent Louis	le 21 " 7.B.	
1	Vincent pere Théophile	le 21 " 7.B.	
9			

-18-

## Avis Spécial pour Taxes Municipale &amp;c. &amp;c. (suite)

nom de la ville	Noms des contribuables	Date de la signification	Remarques
1	Virtue James	le 18 juillet 1882.	
1	Vallee Alcéric	le 21 " 78	
2	Vallee Augustin	le 21 " 78	
3	Vining Mary <sup>Wm</sup> Ed. V. Moseley	le 21 " 78	
2	Ville de St-Henri (L'ancienneté) le 18	" 78.	
<u>18</u>	<u>•V.</u>		
1	Wilson F. G.	le 18	" 78. Malle
1	Wilson Dame Louise Andreia	le 18	" 78. "
1	Watkins John	le 20	" 78.
1	Wilby Charles Henry	le 21	" 78.
1	Winslow W <sup>m</sup> Henry	le 21	" 78.
1	Waldie James	le 21	" 78.
1	Watson Charles. S.	le 18	" 78. Malle
<u>7</u>	<u>•W.</u>		
1	Young Jos. & Philipp K. Philipp	le 19	" 78. (à Jos. Young)
	James (pour une moitié de chaque)		

Granada, Province de Québec, District de Montréal, Ville de St-Henri et faire rapport sous mon serment d'office, que les dates, mois et années mentionnés et écrits vis à vis les noms des contribuables susmentionnés aux pages qui précédent, sont les jours mois et années auxquels je signifie à chacun des contribuables y mentionnés l'avis spécial pour le paiement des taxes Municipales (Générales & Spéciales) d'après le Rôle de Perception (Génération) de la Municipalité de la Ville de St-Henri, pour l'année finissant le 31 Décembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent retour pour servir et valoir ce que de droit  
 Donné à St-Henri, ce 22 juillet 1882.

19.

Avis Speciaux pour Taxes Municipales de 1882 (suite)

Membre d'avis	Nom des Contribuables	Date de la signification de l'avis	Remarques
	le nombre d'avis signifiés comme sudit est de huit cent six (806) -  Jules Beauchamp H. G. S.	(un exemplaire)	

Récapitulation

806 avis @ 2 \$ par avis - au total 2015

ex -

Parantant payé par la ville de St-Henri au  
Maître de l'impôt enregistrement d'avis le 18

juillet 1882 - ex - \$ 5 " 43

Balancé due \$ 14 " 72

Reçus paiement ce 22 juillet 1882

Jules Beauchamp H. G. S.

Perutation de l'avis original le 22 juillet 1884

{

P23/E2,31

N° 1445.  
Retour des  
avis spéciaux pour  
les taxes municipales  
de l'année 1882 pour  
Jules Beauchamp  
18-6-1-  
22 juillet 1882  
A desmeur  
Recd No

P23/E2,31

(Form No. 282.)

*Grand Trunk Railway of Canada.*

OFFICE OF THE TREASURER,

Montreal, July 24<sup>th</sup> 1882.

DEAR SIR,

Enclosed I hand you the Company's  
Cheque No. 1256 for \$ 334 <sup>41</sup> in settlement of  
your account for Taxes  
to 1882.

Please sign, and return the receipt at your earliest  
convenience.

I am,

Your obedient servant,

R. WRIGHT,

Treasurer.

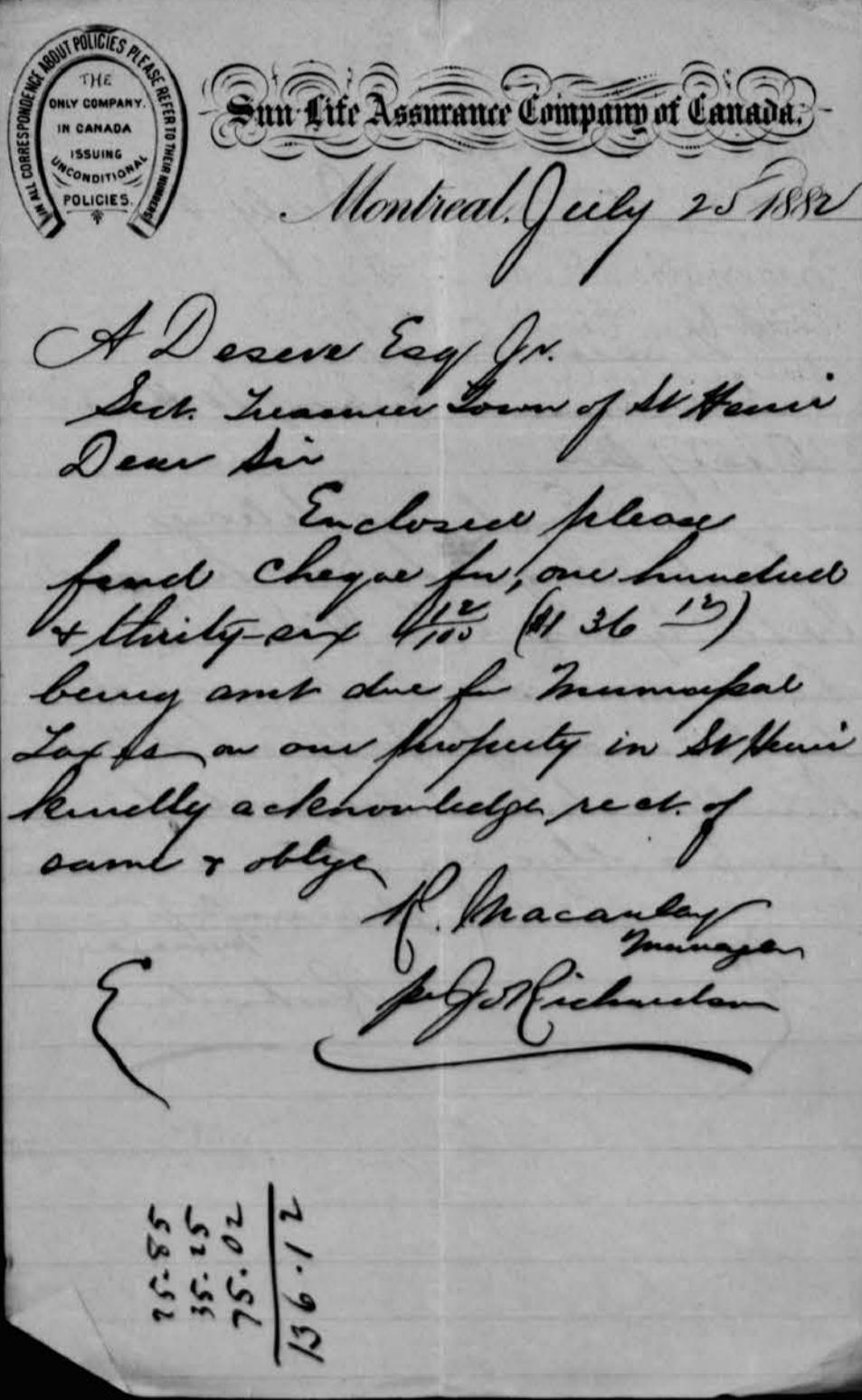
A. Desnoe Esq  
Secy & Treas'r  
Town of St Henri  
Montreal

N.B.—Receipts must in all cases be signed PERSONALLY, or if otherwise, the authority for so doing must be attached.

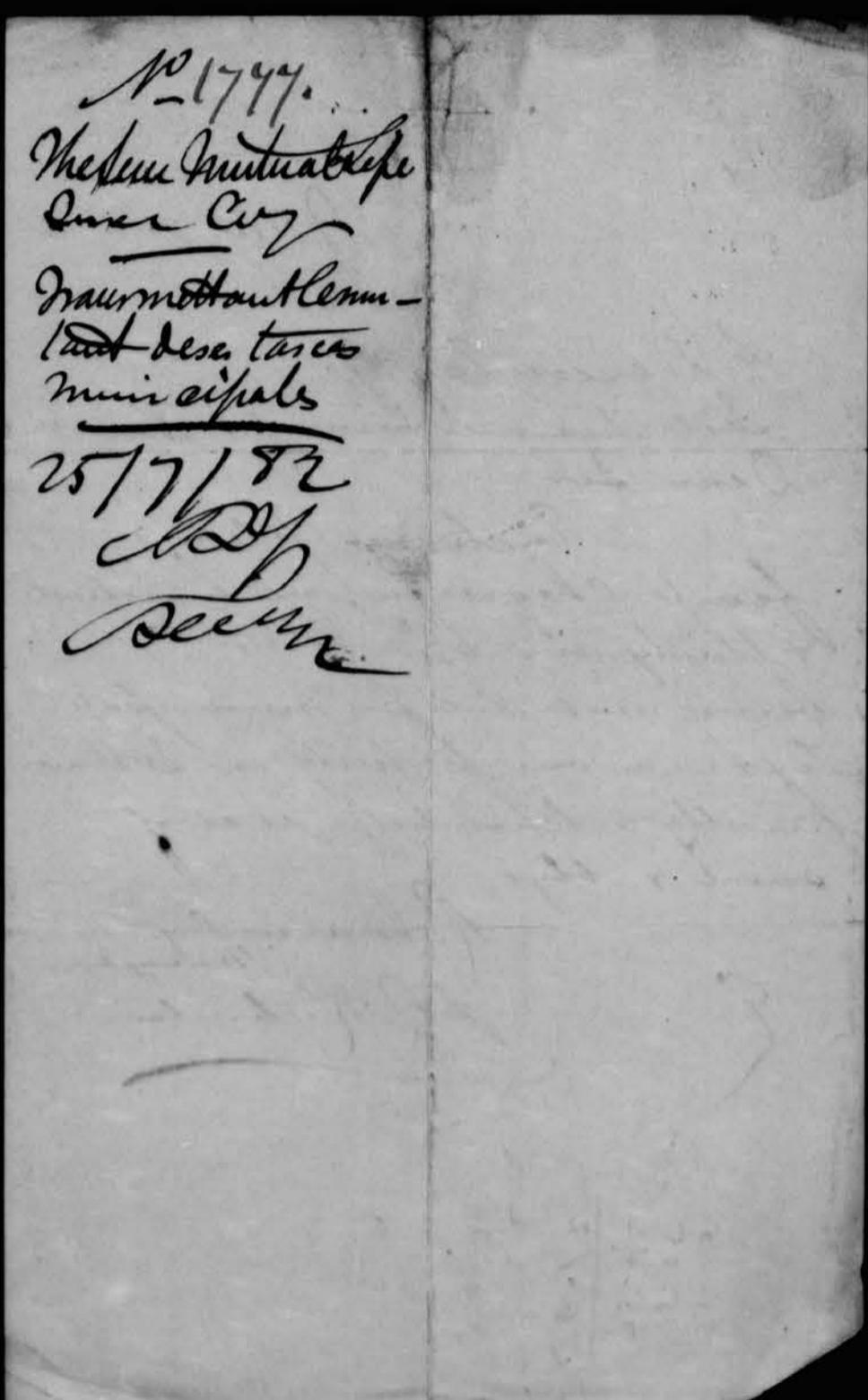
P23/E2,31

N° 1776  
Le grand Théâtre  
tous sont au  
mildaut des, torce  
numinosa pala  
République 1882  
R.D.P.  
Zed M.

P23/E2,31



P23/E2,31



P23/E2,31

LONGPRE & DAVID,  
Avocats. | Barristers.  
A. B. LONGPRÉ  
L. O. DAVID.

Coin des Rues St-Vincent & Notre-Dame,  
Entrée : No 51, RUE ST-VINCENT.

Montréal, 26 juillet 1882

A Messieurs le maire et les conseillers de  
la ville de St-Henri

Messieurs

Votre secrétaire trésorier, m  
désire, nous demande si la C<sup>e</sup> Montreal  
City Passenger R. Co se trouve incluse  
dans les termes " toute compagnie de  
chemin de fer ou de chemin à lesses de  
bois " de l'article 326 du ch. 29  
40 Vict. Q.

nos sommes avis que  
la dite C<sup>e</sup> ne peut pas réclamer  
le privilège conféré par le dit  
article N que les propriétés de  
la dite C<sup>e</sup> doivent être ~~établies~~  
comme les autres.

Vos dévoués

Longpré & David

P23/E2,31

- N<sup>o</sup> 1448.  
Lougpre & Daoust  
26 Juillet 1882.  
Opinion légale relative  
à l'article 326, du  
chap. 29. loi de la  
ville de Québec 1882  
A. D. P.  
Sec. - Mes

P23/E2,31

\$1000<sup>00</sup>

The Guarantee Company  
OF NORTH AMERICA.

GUARANTEE BOND

No. 18295

ON BEHALF OF

Alexandre Desrivié Jaurice

TO

Municipal Council

Corporation Town of St. Henri

Date, 1<sup>st</sup>. May — 1882

# The Guarantee Company

OF NORTH AMERICA.

ESTABLISHED 1872.

HEAD OFFICE, 260 ST. JAMES STREET, MONTREAL, CANADA.

**POLICY No.18295**

Amount \$1000<sup>00</sup>

First Premium, } \$12 <sup>50</sup><sub>100</sub>  
up to 1<sup>st</sup> May 1883

Annual Premium, } \$12 <sup>50</sup><sub>100</sub>  
payable 1<sup>st</sup> May

This Bond made the first day of May one thousand eight hundred and eighty two between THE GUARANTEE COMPANY OF NORTH AMERICA, hereinafter called "the Company," of the first part; and Alexandre Desveaux junior of S: Henry & Montreal hereinafter called the "Employé," of the second part; and The Council or Corporation of the town of S: Henry hereinafter called the "Employer," of the third part.

Whereas, the Employé has been appointed in the service of the "Employer," and has been assigned to the office or position of Secretary-Treasurer by the said Employer, and has applied to THE GUARANTEE COMPANY OF NORTH AMERICA for the grant by them of this Bond.

Now Therefore, in consideration of the sum of twelve <sup>50</sup><sub>100</sub> dollars, lawful money of the Dominion of Canada, in hand paid to the said Company as a premium for the term of one year ending on the first day of May one thousand eight hundred and eighty three at 12 o'clock noon—and the sum or premium of twelve <sup>50</sup><sub>100</sub> Dollars, hereafter to be therefore paid to the said Company on or before the first day of May 1883, and in each and every succeeding year, so long as the said Company shall consent to receive it—it is hereby declared and agreed, that subject to the provisions herein contained, the Company shall, within three months next after proof of the loss hereinafter mentioned, has been given to the Company, make good and reimburse to the Employer all and any pecuniary loss sustained by the Employer, of money, securities, or other personal property in the possession of the Employé,—or for the possession of which he is responsible,—by any act of FRAUD, or DISHONESTY, on the part of said Employé, in connection with the duties hereinbefore referred to, or the duties to which in the Employer's service, he may be subsequently appointed, and occurring during the continuance of this Bond, and discovered during said continuance, or within six months thereafter, or within six months from the death, or dismissal, or retirement of the Employé from the service of the said Employer. It being understood that a written statement of such loss, certified by the duly authorized officer or representative of said Employer, and based upon the accounts of said Employer, shall be *prima facie* proof thereof. Provided always that the said Company shall not be liable, by virtue of this Bond, for any mere error of judgment, or injudicious exercise of discretion on the part of said Employé, in and about all or any matters wherein he shall have been vested with discretion, either by instruction, or rules and regulations of the said Employer. And it is expressly understood and agreed that the said Company shall in no way be held liable hereunder to make good any loss which may accrue to the said Employer, by reason of any act or thing done, or left undone, by the said Employé, in obedience to, or in pursuance of any direction, instruction, or authorization conveyed to and received by him from the said Employer, or its duly authorized officer in that behalf; and it is expressly understood and agreed that the said Company shall, in no way, be held liable hereunder to make good any loss by robbery, or otherwise, that said Employer may sustain, except by the direct act, or connivance of the said Employé.

F. or D.

The following provisions also are to be observed and binding as a part of this Bond:

That the Company shall be notified in writing, addressed to the Head Office of the Company in Montreal, of any act of omission or of commission on the part of the Employé, which may involve a loss for which the Company is responsible hereunder as soon as practicable after the occurrence of such act shall have come to the knowledge of the Employer. That any claim made in respect of this Bond shall be in writing, addressed to the said representative of the Company as soon as practicable after the discovery of any loss for which the Company is responsible hereunder and within six months after the expiration or cancellation of this Bond as aforesaid. And upon the making of such claim this Bond shall wholly cease and determine as regards any liability for any act or omission of the Employé committed subsequent to the making of such claim—and shall be surrendered to the Company on the payment of such claim.

That the Company shall notin any wise be responsible to the Employer under this Bond to a greater extent than one thousand dollars.

That if the Employer shall at any time hold concurrently with this Bond any other Bond or guarantee of security from or on behalf of the Employé, the Employer shall be entitled in the event of loss by default of the Employé, to claim hereunder only such proportion of the loss as the amount covered by this Bond bears to such other security.

That if the Company shall so elect, this Bond may be cancelled at any time by giving one month's notice to the Employer and refunding the premium paid, less a *pro rata* part thereof, for the time said Bond shall have been in force, remaining liable for all or any default covered by this Bond, which may have been committed by the said Employé up to the date of such determination, and discovered and notified to the Company within the limit of time hereinbefore provided for.

That the Employer shall, if required by the Company, and as soon thereafter as it can reasonably be done, give all such aid and information as may be in their power, (at the cost and expense of the Company), for the purpose of prosecuting and bringing the said Employé to justice, or for aiding the Company in suing for and making effort to obtain reimbursement by the Employé or his estate, of any moneys which the Company shall have paid or become liable to pay by virtue of this Bond.

That no Suit or proceeding at law or in equity shall be brought to recover any sum hereby insured, unless the same is commenced within one year from the time of the making of any claim on the Company.

And the said Employé doth hereby for himself, his heirs, executors and administrators, covenant and agree to and with the said Company that he will save, defend and keep harmless the said Company from and against all loss and damage of whatever nature or kind, and from all legal and other costs and expenses, direct or incidental which the said Company shall or may at any time sustain or be put to, (whether before or after any legal proceedings by or against them, to recover under this Bond and without notice to him thereof), or for, or by reason, or in consequence of the said Company having entered into the present Bond, and in the event of the said Employé having become a defaulter under circumstances giving ground for a criminal information against him, should any criminal action taken against him fail from any cause whatever, he hereby consents to and does hereby waive any right of action against either the said Employer or the said Company, for damages, on the ground of any false arrest or legal proceeding whatsoever, whenever or wherever such arrest may have been made, any law or usage to the contrary notwithstanding.

In Witness whereof, the said *Alexandre Dissive junior*

(the said Employé) hath hereunto set his hand and seal, and the said Company has caused this Bond to be signed by one of its Directors and by its General Manager, and its seal to be thereunto affixed, this first day of May one thousand eight hundred and eighty two.

Signed, Sealed and Delivered

by the said Employé, at *s. Henry*

*In the presence of*

*J. O. Bozelius*

*J. P. Bozelius*

Examined and Entered

*H. M.*

*Alexandre Jr.*  
*J. P. Bozelius*



Director.

General Manager.



P23/E2,31

N<sup>o</sup> 4789  
Police de Garantie des  
Secr. des villes de l'U.  
pau 10000-00  
établi le 26 juillet 1882  
A. Desautel  
secrétaire

P23/E2,31

\$1000<sup>00</sup>

The Guarantee Company  
OF NORTH AMERICA.

**GUARANTEE BOND**

No. 18295

ON BEHALF OF

*Alexandre Desrivié Junior*

TO

*Municipal Council*

*Corporation Town of St. Henri*

Date, 1<sup>st</sup> May — 1882

# The Guarantee Company

OF NORTH AMERICA.

ESTABLISHED 1872.

HEAD OFFICE, 260 ST. JAMES STREET, MONTREAL, CANADA.

**POLICY No. 18295**

Amount \$1000<sup>00</sup>

First Premium, } \$12 <sup>50</sup><sub>100</sub>  
up to 1<sup>st</sup> May 1883

Annual Premium, } \$12 <sup>50</sup><sub>100</sub>  
payable 1<sup>st</sup> May

This Bond made the first day of May one thousand eight hundred and eighty two between THE GUARANTEE COMPANY OF NORTH AMERICA, hereinafter called "the Company," of the first part; and

Alexandre Desse Junior  
of St. Henry & Montreal

hereinafter called the "Employé," of the second part; and

The Council or Corporation of the town of St. Henry  
hereinafter called the "Employer," of the third part.

Whereas, the Employé has been appointed in the service of the "Employer," and has been assigned to the office or position of Secretary-Treasurer by the said Employer, and has applied to THE GUARANTEE COMPANY OF NORTH AMERICA for the grant by them of this Bond.

Now Therefore, in consideration of the sum of twelve <sup>50</sup><sub>100</sub> dollars, lawful money of the Dominion of Canada, in hand paid to the said Company as a premium for the term of one year ending on the first day of May one thousand eight hundred and eighty three at 12 o'clock noon—and the sum or premium of twelve <sup>50</sup><sub>100</sub> Dollars, hereafter to be therefore paid to the said Company on or before the first day of May 1883, and in each and every succeeding year, so long as the said Company shall consent to receive it—it is hereby declared and agreed, that subject to the provisions herein contained, the Company shall, within three months next after proof of the loss hereinafter mentioned, has been given to the Company, make good and reimburse to the Employer all and any pecuniary loss sustained by the Employer, of money, securities, or other personal property in the possession of the Employé,—or for the possession of which he is responsible,—by any act of FRAUD, or DISHONESTY, on the part of said Employé, in connection with the duties hereinbefore referred to, or the duties to which in the Employer's service, he may be subsequently appointed, and occurring during the continuance of this Bond, and discovered during said continuance, or within six months thereafter, or within six months from the death, or dismissal, or retirement of the Employé from the service of the said Employer. It being understood that a written statement of such loss, certified by the duly authorized officer or representative of said Employer, and based upon the accounts of said Employer, shall be *prima facie* proof thereof. Provided always that the said Company shall not be liable, by virtue of this Bond, for any mere error of judgment, or injudicious exercise of discretion on the part of said Employé, in and about all or any matters wherein he shall have been vested with discretion, either by instruction, or rules and regulations of the said Employer. And it is expressly understood and agreed that the said Company shall in no way be held liable hereunder to make good any loss which may accrue to the said Employer, by reason of any act or thing done, or left undone, by the said Employé, in obedience to, or in pursuance of any direction, instruction, or authorization conveyed to and received by him from the said Employer, or its duly authorized officer in that behalf; and it is expressly understood and agreed that the said Company shall, in no way, be held liable hereunder to make good any loss by robbery, or otherwise, that said Employer may sustain, except by the direct act, or connivance of the said Employé.

F. or D.

The following provisions also are to be observed and binding as a part of this Bond:

That the Company shall be notified in writing, addressed to the Head Office of the Company in Montreal, of any act of omission or of commission on the part of the Employé, which may involve a loss for which the Company is responsible hereunder as soon as practicable after the occurrence of such act shall have come to the knowledge of the Employer. That any claim made in respect of this Bond shall be in writing, addressed to the said representative of the Company as soon as practicable after the discovery of any loss for which the Company is responsible hereunder and within six months after the expiration or cancellation of this Bond as aforesaid. And upon the making of such claim this Bond shall wholly cease and determine as regards any liability for any act or omission of the Employé committed subsequent to the making of such claim—and shall be surrendered to the Company on the payment of such claim.

That the Company shall not in any wise be responsible to the Employer under this Bond to a greater extent than one thousand dollars.

That if the Employer shall at any time hold concurrently with this Bond any other Bond or guarantee of security from or on behalf of the Employé, the Employer shall be entitled in the event of loss by default of the Employé, to claim hereunder only such proportion of the loss as the amount covered by this Bond bears to such other security.

That if the Company shall so elect, this Bond may be cancelled at any time by giving one month's notice to the Employer and refunding the premium paid, less a *pro rata* part thereof, for the time said Bond shall have been in force, remaining liable for all or any default covered by this Bond, which may have been committed by the said Employé up to the date of such determination, and discovered and notified to the Company within the limit of time hereinbefore provided for.

That the Employer shall, if required by the Company, and as soon thereafter as it can reasonably be done, give all such aid and information as may be in their power, (at the cost and expense of the Company), for the purpose of prosecuting and bringing the said Employé to justice, or for aiding the Company in suing for and making effort to obtain reimbursement by the Employé or his estate, of any moneys which the Company shall have paid or become liable to pay by virtue of this Bond.

That no Suit or proceeding at law or in equity shall be brought to recover any sum hereby insured, unless the same is commenced within one year from the time of the making of any claim on the Company.

And the said Employé doth hereby for himself, his heirs, executors and administrators, covenant and agree to and with the said Company that he will save, defend and keep harmless the said Company from and against all loss and damage of whatever nature or kind, and from all legal and other costs and expenses, direct or incidental which the said Company shall or may at any time sustain or be put to, (whether before or after any legal proceedings by or against them, to recover under this Bond and without notice to him thereof), or for, or by reason, or in consequence of the said Company having entered into the present Bond, and in the event of the said Employé having become a defaulter under circumstances giving ground for a criminal information against him, should any criminal action taken against him fail from any cause whatever, he hereby consents to and does hereby waive any right of action against either the said Employer or the said Company, for damages, on the ground of any false arrest or legal proceeding whatsoever, whenever or wherever such arrest may have been made, any law or usage to the contrary notwithstanding.

In Witness whereof, the said *Alexandre Desrivières junior*  
(the said Employé) hath hereunto set his hand and seal, and the said Company has caused this Bond to be signed by one of its Directors and by its General Manager, and its seal to be thereunto affixed, this first day of May — one thousand eight hundred and eighty-two.

Signed, Sealed and Delivered

by the said Employé, at *St. Henry*  
in the presence of *J. P. Bozélaire*

Examined and Entered

*H. Desrivières Jr.*  
*J. P. Bozélaire*



Director.

General Manager.



P23/E2,31

N<sup>o</sup> 4189  
Police de Garantie sur  
sec-res. de la ville de l'Assomption  
pour \$10000-00  
établi le 26 juillet 1882  
A. D. Léonard  
sec-secrétaire

La Banque Jacques-Cartier.

Montreal, 28 Juillet 1882.

Aux membres de  
la Caisse Municipale  
de la Ville d'Henri-

Montreal,

Tous avicins leur  
comptement que les  
membres du conseil de  
ville ville pour assister  
aux aux au moyen de  
regler le suffisante qui  
existe entre la Municipalité  
et la Caisse des chaus urbains  
suis vous l'Alphonse

de nous indiquer quel  
peut nous faire une  
l'avantage de deux ou -  
ontrur.

Tous leurs

bonne  
toute les bonté  
M. L. Séguin  
Louis Beaubien

P23/E2,31

N° 1780.  
M. Alphonse Desjardins  
Louis Beaubien  
demandant une  
étherie avec le  
Conseil des Thiers  
28 juillet 1882  
*ADP*  
*Ass.-Re*

P23/E2,31

DAVID R. McCORD, M.A. B.C.L.  
ADVOCATE.  
COMMISSIONER FOR MANITOBA.

131 ST. JAMES STREET,

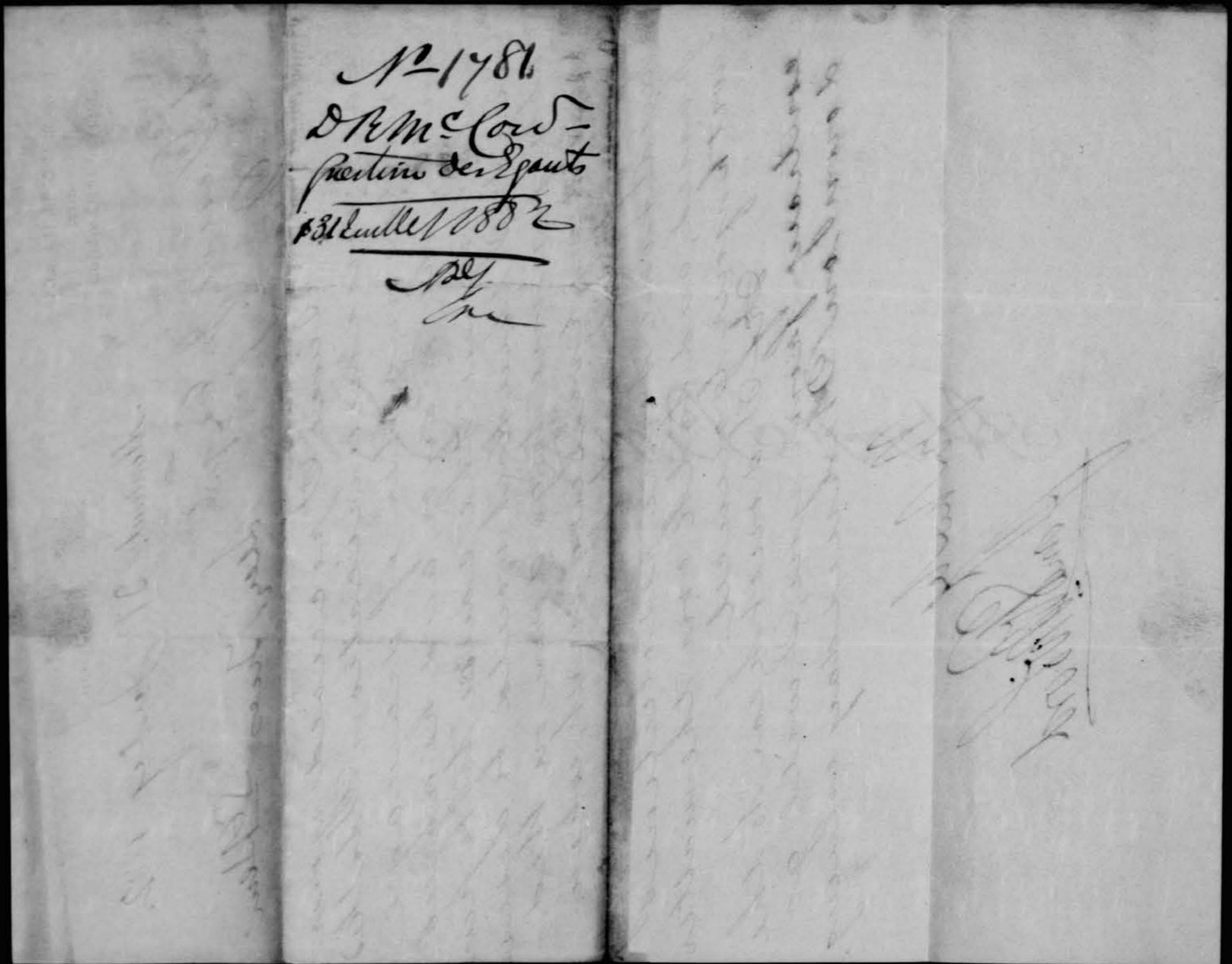
Montreal, 31 July 1882.

A. Desveaux Jr. Esq. ~~Dear Sir~~, ~~Dear Sir~~ ~~St. Paul~~

Since I received your last communication I talked over the question of drainage with the Mayor, and he agrees with me in the cause to be pursued. I think it would be desirable for me to go down on Wednesday evening next, when you propose to have a meeting and have some resolutions passed, and talk over the matter with your Council.

If I do not hear to the contrary from you, I will go down on Wednesday evening.

Yours very  
James Wood



P23/E2,31

P23/E2,31

Province de Québec } Le Jules Beauchamp, dor ayant été  
ville des Meuri. } nommée Clerc ou Cérivain  
des estimateurs de la ville des Meuri,  
pour la confection du Rôle d'avar-  
cation de la dite Ville des Meuri  
jure que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de ma  
charge avec honnêteté & justice  
& cela au meilleur de mon  
jugement & de ma capacité.  
Ainsi je dien me soit  
en aide -  
apurement devant moi à St-  
Meuri, ce 31 Juillet 1882, dans  
la ville d'Hochelaga, district de  
Montréal -

J. B. G. Beauchamp

J. B. G. Beauchamp  
J. B. G. Beauchamp

N<sup>o</sup> 1782  
Paul Beauchamps

Prestation de serment à mon  
clerc des estimations

31 juillet 1882

A.D.P.  
secrétaire

P23/E2,31

P23/E2,31

Coly Montreal. 131 St. James Street. 1882.

A. Desnoe Jr. Esq.  
Secretary - Tres.  
Sir,

I would like to have  
an interview with the  
Council of the Town of St.  
Henri, or with a Committee  
of the same at the earliest  
convenience of that body,  
as I am desirous of  
establishing between the  
City of Montreal and the  
Towns of St. Benegonde and  
St Henri a railway similar  
to the City Passenger Railroad  
for the accommodation of the  
above municipalities formerly  
served by the City passenger  
Railroad.

Yours truly  
Robert Stockdale

P23/E2,31

12.1783  
Robert Beck Radde  
1 Août 1852  
Pour l'établissement  
d'un chemin de fer  
à Trois-Rivières  
A. D. P.  
Radde

P23/E2,31

A Son honneur le Maire  
à M<sup>me</sup> les conseillers  
de la Ville St Henri.

Mesieurs.

G'aï l'honneur  
de vous soumettre la liste des  
prix auxquels je fournirai le  
Combustible nécessaire à la  
Station de Feu & Police de la Ville  
St Henri.

Charbon-stove Céral 6.50  
par 2000 lbs

Étable 7.25 par corde

Meriseau 6.75 "

Le tout livré sans charge

W<sup>r</sup> Brodie

P23/E2,31

N° 1784  
Lacimipinou charbon  
de Mr Brodré -  
Rang 2000  
Kilom 2  
Mines

P23/E2,31

Pôle St Amé  
16 Juillet 1882

Commission offerte  
érable \$7.00  
merisier 6.50  
Merisier et érable 6.75  
élab sapinette 3.50

Tous du bois de premier  
qualité venant pour  
les chauss longeur  
3 1/2 à 4 pieds de long

Je suis votre humble  
serviteur

Daniel Cormier

P23/E2,31

N° 1785  
Lumière pour le  
deau Cougnau

16 juillet 1882

~~et 29.~~  
~~secr~~

~~Secrétaire à la~~

Province de Québec) une assemblée du Comité des Chemins  
ville des Meilleurs du Conseil de la ville des Meilleurs, tenue  
à St-Henri, au lieu ordinaire des  
sessions du dit conseil, vendredi,  
le seizeième jour du mois de juin  
mil huit cent quatre-vingt-douze, au  
formier à la loi, à l'quelle soixante  
sont présents. Depuis les Conseillers  
H. V. Fauteux, Joseph Beaubien & Régis Nottet  
formant un groupe sans la  
présidence du Conseiller H. V. Fauteux.

Il est voté une statut par l'en-  
sition du Comité comme suit:

~~Résolu que les comptes ci-dessous soient  
approuvés et pris en considération~~

Résolu que le comité s'apuisse  
au Mercure, le 20 juillet 1882 @  
huit heures & demie du Soir —

Maisonneuve est nommé

H. V. Fauteux  
Président

A. Delattre  
Secrétaire

Le dit Comité s'étant apaisé à ce jour  
le 21 juillet 1882 et ayant entendu des  
dit Comité si tant présent, j'ai déclaré

8

P23/E2,31

éteigné les pénates pour secouer l'arbre  
A quelle époque -  
J'aurai répondu 1882s vides de la poudre  
secches

10786  
Rappel du comté de Chambly  
et 16 juillet 1882  
J. D. D. B.

1700

Province de Québec) A une assemblée du Comité Général  
Ville St'Kewi, du Conseil de la ville des'Kewi,  
tenue à St'Kewi, au lieu ordinaire  
des sessions du dit Conseil, Vendredi,  
le quatrième jour du mois d'août  
Mil huit cent quatre vingt deux,  
conformément à une résolution  
du dit Conseil passée à sa séance  
du deux avant courant devant  
au dit Comité la question du  
règlement de la Rue St' Ambroise  
pour cette partie de la Rue vis-  
à-vis, la filature de Coton de  
la The Merchants Manufacturing  
Company, à laquelle assemblée  
sont présents M. et Mme les conseillers  
Ferdinand Dagenais, Mr. L. V.  
Goulette, M. Digneau M. Léonard  
Agé Beriot & formant un quorum  
sous la présidence du Conseiller Ferdinand  
Dagenais, Mme Suppliant;

Il est ordonné & statué par l'assemblée  
du Comité Général du Conseil comme suit :

Il est résolu à l'unanimité que la  
question du règlement et del'emplacement  
de la saidite rue soit renvoyée de nouveau  
devant le Conseil, dans l'intervalle les  
membres de ce comité devront faire  
un examen des lieux et faire rapport  
à

P23/E2,31

à la prochaine séance -  
Masciame est élué -  
Paul Dagenais  
Président du Comité  
A l'Assemblée  
Sec.-Ptes

N° 1784  
Rapport de la comité  
Journal - le 4 octobre 1902  
A. Dagenais  
Sec.-Ptes

P23/E2,31

Aqueduc de la Ville de St. Henri.

BERGER & BEIQUE, Administrateurs.

BUREAU:  
No 1, Rue St. Pierre. }

St. Henri, le 7 juillet 1882

Messrs. les Commissaires  
de la Ville de St. Henri }  
Ingenieurs.

Comme il ferait état &  
et très avantageux d'avoir un téléphone  
pour les besoins de notre Aqueduc et de  
votre corporation, je suis autorisé par M. M.  
Berger & Beique d'informer votre conseil  
que ils sont prêts à payer la moitié du  
cout annuel du loyer d'un tel appareil  
dans les bureaux du conseil, pourvu qu'il  
soit à l'usage commun de l'aqueduc  
et de la corporation -

J. A. van  
J. L. Desché  
comptable de la S.H.

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1784  
Agence St Denis  
pour un telephone  
dans les bureaux de la  
Corporation  
7 Aout 1882  
A.D.P.

Déposée au Comité  
des Finances ce 7/8/82

A.D.P.

P23/E2,31

Montreal, 8 Juillet 1882,

Monsieur,

Les Commissaires des Chemins à Barrières  
de Montréal s'assembleront ~~jeudi~~ ~~jeudi~~ prochain,  
le 10 Courant

à 1.30 heures p.m.

Votre obéissant serviteur,

*J. F. Halle*  
Secrétaire.

A. Desrivi. Ex: Sec. du et  
Ville St Henri —

A Considérer.

Projet d'arrangement avec  
la Ville St Henri pour  
l'énumération de la

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1488  
Jos. Rielle Esq.  
sec. des Syndics  
assemblée découverte  
le 10 aout 1882  
@ 1 $\frac{1}{2}$  P. M.  
depuis surface  
8 aout 1882  
Staple  
Cecile

P23/E2,31



Bureau du Surintendant de l'Aqueduc

Hôtel-de-ville.

Montreal le 9 Aout 1882

A Désiré Jr Ecr

Sec du Conseil de ville St Henri  
Monsieur

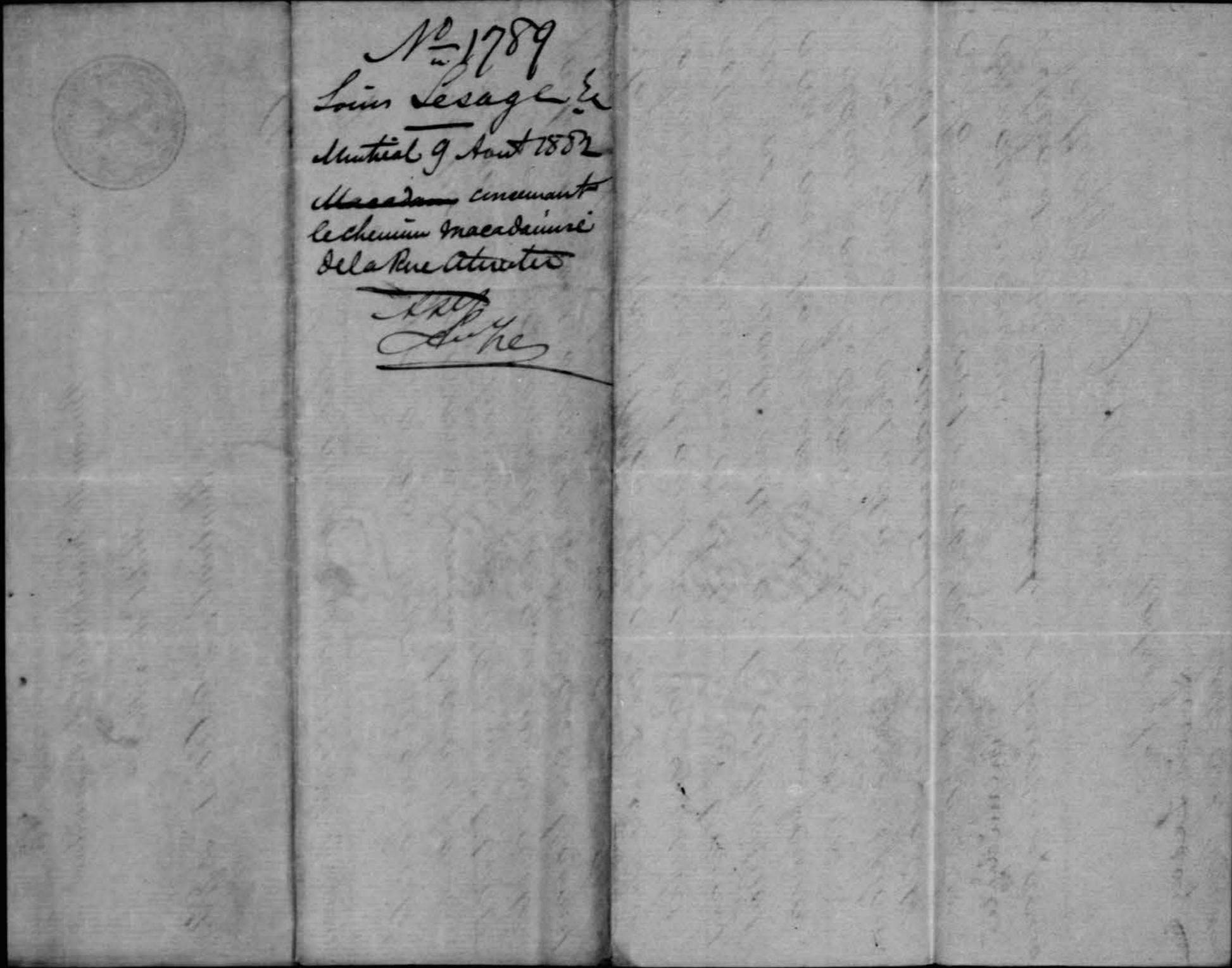
J'ai à vous informer que la cité de Montréal a fait communiquer les travaux pour macadamiser le chemin sur l'avenue Atwater en réponse à la sommation qui lui en a été faite par votre Conseil de ville, mais ces travaux sont interrompus par le fait qu'un de vos citoyens M<sup>r</sup> Robert Allan, est à construire sur la rue même un bâti et par là empêche notre entrepreneur de continuer ses travaux. Ceci va sans doute mettre la cité de Montréal à des frais extra qui son entrepreneur pourra réclamer pour les délais, je suis ainsi de vous informer que si l'obstruction dont je me plains n'est pas immédiatement levée, la cité devra revenir contre votre Conseil pour les dommages encourus.

Esperant votre immédiate coopération dans cette affaire

Je demeure

Votre etc.

Louis Legay  
Supt de l'Aqueduc



P23/E2,31

P23/E2,31

319. NOTRE DAME ST.

Montreal, 11<sup>th</sup> August 1882

A. Deluc Juv. Eng  
Dear Sir,

Enclosed please find my cheque  
No 5137 for three hundred and twenty  
eight <sup>99</sup>/<sub>100</sub> dollars \$398 47 in payment  
of taxes on my property at St  
Vincen-

Kindly endorse receipt &  
much obliged

I remain faithfully,  
Alf. Remond  
Secretary  
Municipality of St Vincen

P23/E2,31

N° 1790  
Alfred Brown  
11 Aout 1852  
Paiement des taxes  
Municipalité de Montréal  
Attest  
John

P23/E2,31

DAVID R. McCORD, M.A., B.C.L.  
ADVOCATE,  
Commissioner For Manitoba.

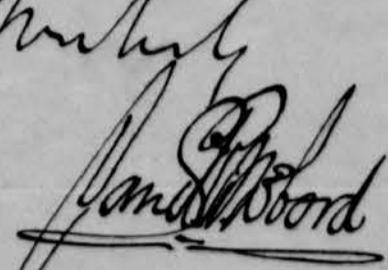
131 St. James Street,

Montreal, 12 August 1882.

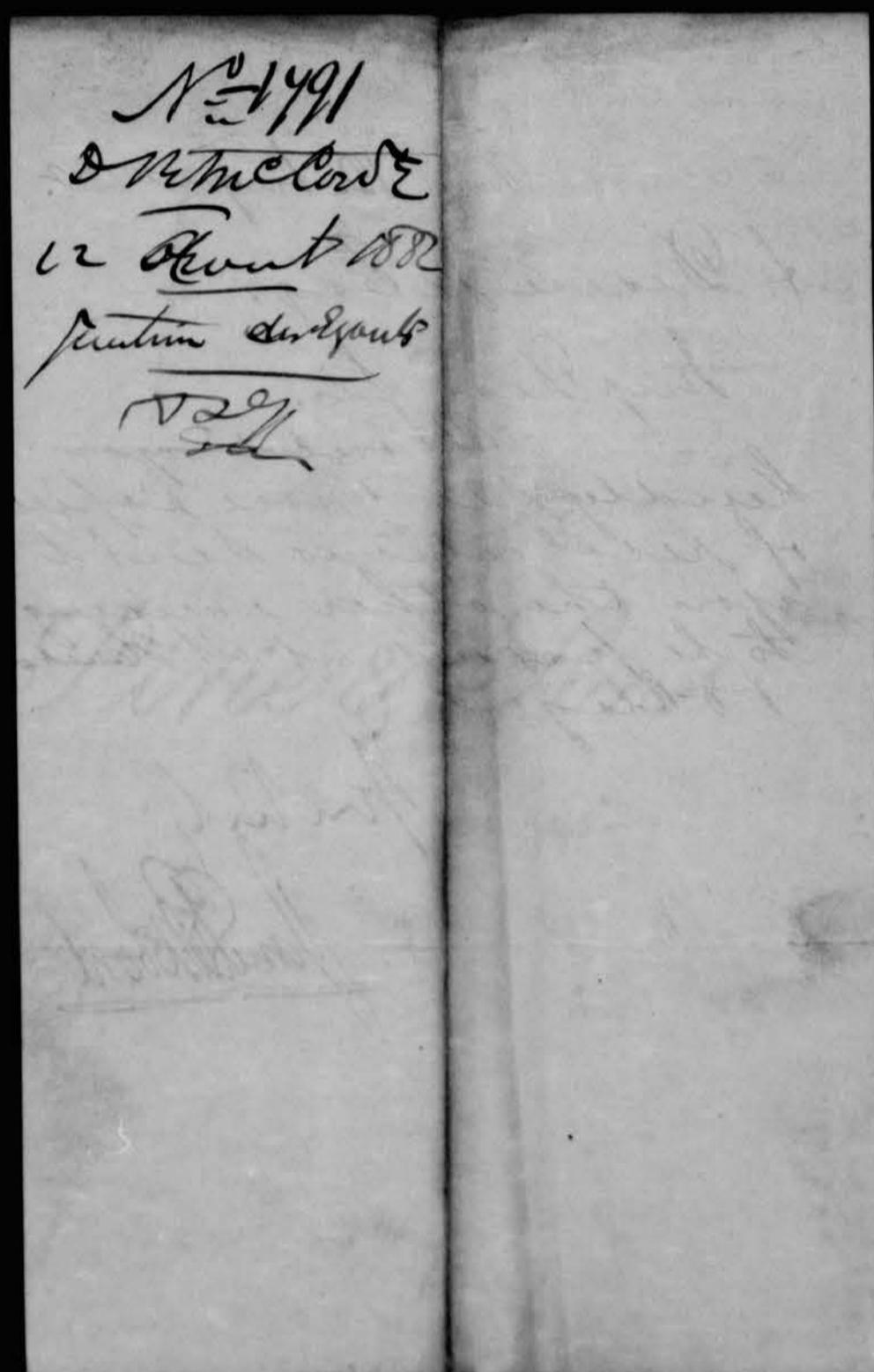
A. Desenne Jr. Esqrs

My Dear Sir.

Would you kindly send me copies  
of resolutions sent to  
you the other evening  
to be passed at St. Henri.  
I oblige,

Yours truly  
  
David R. McCord

P23/E2,31

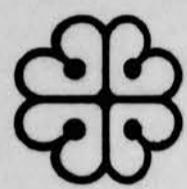


P23/E2,32



**CETTE PIECE  
A ÉTÉ RECLASSEÉE  
PAR LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-HENRI  
AU NUMÉRO  
2674**

P23/E2,31



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**

Ville de St. Henri.

A. Alph. Charlebois (Maire, et M. M. J. M.  
Masuy. Mbaclais. Agée Beaujot. F. G.  
Foulette. Drs. Daigneau. Louis M.  
Sénéchal. Régis Hottl & Fréd. Dagenais  
Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,  
Alex. Desiré, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
la Ville de St. Henri, qu'une **SESSION SPECIALE** du Conseil de cette  
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
ordinaire des Séances du Conseil, Mercredi, le seizième,  
jour du mois de Août, mil huit cent quatre-vingt-deux  
à 7<sup>e</sup>30 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération  
les sujets suivants, savoir :

1. Question des Chars Urbains

2 - 80 - Chemins & trottoirs

Donné à St. Henri, ce 15 Août 1882.

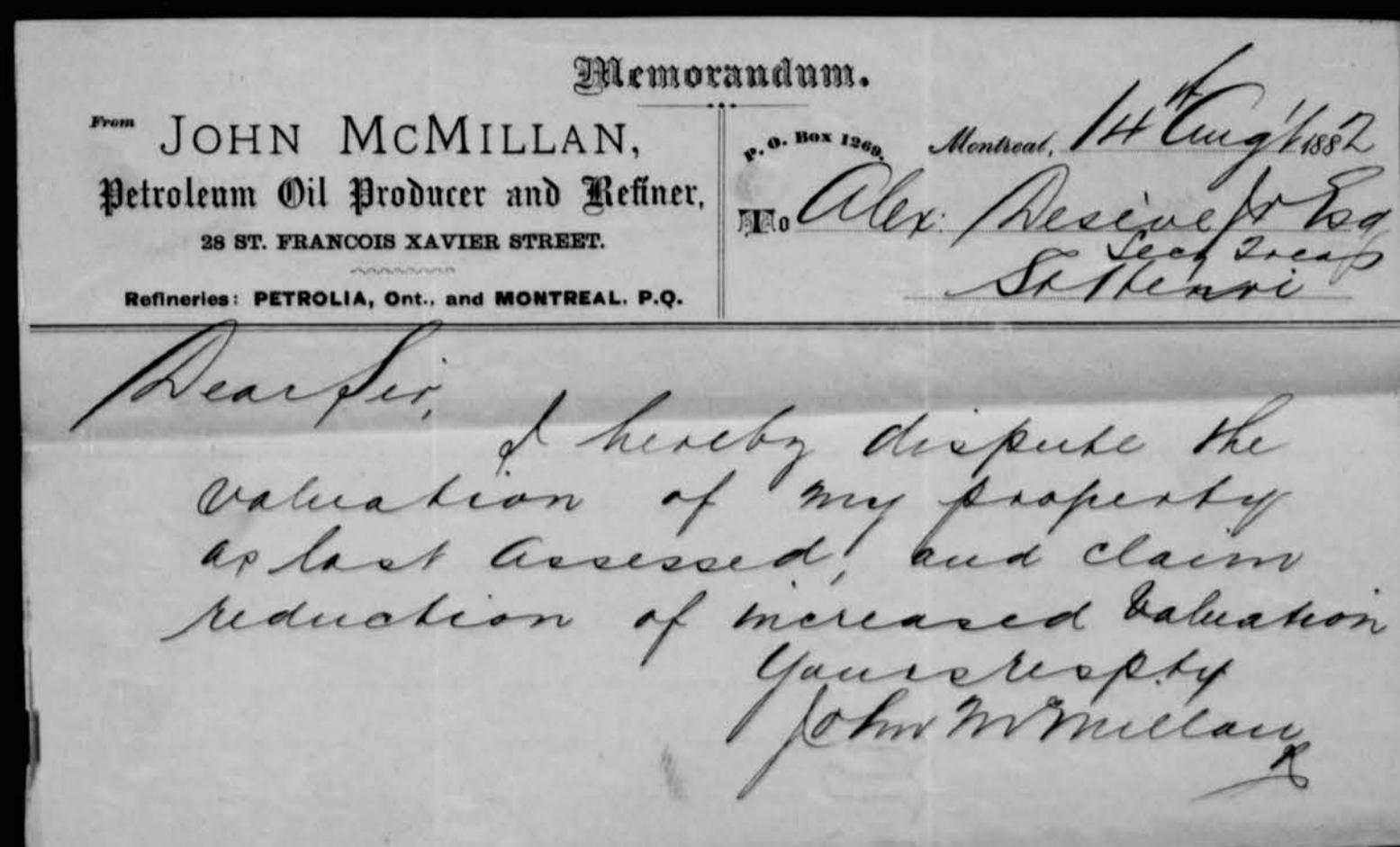
A. Desiré Jr.  
Secrétaire-Trésorier.

Province de Québec Je sacrisne Albert Barri, caissier spécial domicilié en  
ville de Neuville sur la rivière des Meuniers, dans le canton d'Hotchelinga, dans le district  
de Montreal, certifie sous mon serment d'affirmer que j'ai signifié l'avis  
spécial par écrit d'autre part à Messieurs Alphonse Charletais François  
Daigneau & Léonie Beaujart en leur en laissant un double du dit avis  
à eux seuls en personnes, et à Messieurs Jean M. Massé, Jean B.<sup>st</sup>  
Lagelin, H. Y. Goulette, Régis Matte, Louis M. Sicard & Ferdinand  
Dagenais en parlant et laissant un double du dit avis à une  
personne raisonnable de leurs domiciles respectifs, entre dix & vingt  
heures de l'avant midi, le quinzième jour du mois d'août mil  
huit cent quatre-vingt-deux -  
En foi de quoi je sacrisne ce certificat ce 15 Août 1882

A. Barri  
Caissier spécial.

N° 1494  
Avis de Retraite d'une  
Sousim Spéciale des  
Caissiers de la Ville de  
Neuville le 16 Août 1882  
A. Barri

P23/E2,31



P23/E2,31

JOHN McMILLAN,  
Petroleum Oil Producer and Refiner,  
P.O. Box 1269.

Refineries: PETROLEA, Ont., and MONTREAL, P.Q.

28 ST. FRANCOIS XAVIER STREET,

Montreal, 16<sup>th</sup> Aug 1881

A Chalebois by Mayor St-Henri.

Dear Sir. Find that the dalegators  
have harassed 100% b the value  
of my property this year - which  
if it is correct shall be very glad  
to realize upon at the price so much  
will other proprietors.

It was my intention to place  
this matter, personally, before yourself  
and the Council this evening.  
but, as ill health prevents me speaking  
aloud today. I write you this letter  
with the view of, if necessary. The question  
being opened, and left over until a  
future meeting. rather when I do come.  
the answer "your application to the council  
is too late" may not be given to me

Yours truly  
John McMillan  
Petroleum

P23/E2,31

JOHN Mc MILLAN,  
Petroleum Oil Producer and Refiner,  
P.O. Box 1269.

Refineries: PETROLEA, Out., and MONTREAL, P.Q.

28 ST. FRANCOIS XAVIER STREET,

Montreal, 18<sup>th</sup> Aug 1881

A Chalebois by Mayor St Henri.

Dear Sir. Find that the delegates  
have increased 100% to the value  
of my property this year - which  
if it is correct shall be very glad  
to realize upon at the price ~~as demand~~  
will other proprietors.

It was my intention to place  
this matter, personally, before yourself  
and the Council this evening -  
but as ill health prevents me speaking  
aloud today. I write you this letter  
with the view of, if necessary, the question  
being opened, and left over until a  
future meeting. So that when I do come  
the answer "your application to the council  
is too late" may not be given to me

Yours truly  
John McMillan  
Refiner

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1795  
John McMillan  
plainte contre  
plaintenant de  
l'assassinat commis  
dans sa proximite

McMillan  
plainte

A Son Honneur Le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers de la Ville de l'Étang

Vos Sauvegries sont impératives

Le ayant appris que votre conseil aurait empêché  
en passé une résolution par laquelle il aurait donné  
ordre d'une plus permettre aux Jeunes gens du Club  
Mont Royal, de Jouer le Dimanche comme ils feroient au  
pugrée des chevaux urbains de la Côte de Montréal, sis &  
situe en la Ville de l'Étang, sur lequel les Jeunes  
gens du said Club s'amuserent après les offices  
du Dimanche à se recréer & à jouer sans commettre  
aucun Trouble ni dérangement pour opprimer les voisins  
comme font tous ceux qui s'amusent en la Ville de l'  
Etang à se recréer & à amuser par le Dimanche, que  
vous Sauvegries osent espérer  
que votre conseil accordera en laissera les dit Jeunes  
gens du said Club Mont Royal se recréer jouer & amuser  
le Dimanche après les offices comme ils ont toujours  
fait avant sans faire de Trouble ni commettre  
un Trouble pour opprimer les voisins et vos Sauve  
gries ont signé ce neuvième jour d'Octobre mil huit  
cent quatre-vingt deux.

Alphonse Siméon  
Joseph Siméon  
Léon Siméon  
Fabien Siméon  
Idolphe Fichaux  
Louis Léveillé  
Toussaint Roquis  
Joseph Soutour  
Gilbert Baudrias  
Hyacinthe Buisson  
Joseph Gravel  
Edmond Vincent  
Mme. Gougeon  
Laurier Roffaud.

Charles Hoffand. Charles Senecal  
Louis Marichal Hippolyte Gravel  
Pitre Mc Milen Ch. Avel  
J. G. Desfranges  
Eusenne Pichetone  
Mme Leduc  
George Mantha.  
L. Papin et B. M.  
Louis Papin fils  
~~Louis~~ Denoyer  
Lunin Denoyer  
George Belland.  
Félix Poujoulet  
Y. Lamouroux  
Eli Dupras.  
Germain Lefebvre  
F. J. Gazelais  
F. D. Gazelais fils.  
A. Lenoir  
Tessuit & Reflexed  
Apolphe Desrochers  
J. Lenoir <sup>19<sup>e</sup>  
Elié Desiré Père  
C. Létourneau fils.  
~~J. Léveillé~~  
J. Decarie  
J. Marichal  
J. Earcott  
A. Desiré  
F. Martin  
M. Martin  
Moïse Martin  
W. Pressau  
J. Léveillé  
A. Robillard  
J. Léveillé  
P. Corneille  
Benjamin Léveillé</sup>

P23/E2,31

N<sup>o</sup> 1796.  
Résumé du Club  
Milit Royal davan-  
tage l'opposition de  
Jouer à la balle (lotto)  
Ce Dimanche  
le 16 Août 1787  
S. D. P.  
S. D. P.